

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Société Civile Professionnelle

VENEZIA

Commissaires de Justice Associés

www.venezia-commissairesdejustice.com

28 rue de Diane

95100 ARGENTEUIL

01 39 61 00 15

contact95@venezia-huissiers.com

130 avenue Charles de Gaulle

92200 NEUILLY SUR SEINE

01 46 24 62 50

venezia@venezia-huissiers.com

18 rue Joël Le Theule

78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

01 30 54 04 51

contact78@venezia-huissiers.com

VENEZIA
COMMISSAIRES DE JUSTICE



VENEZIA

COMMISSAIRES DE JUSTICE

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ ET LE DOUZE MARS

A LA REQUETE DE :

La **SNC ARBOIS BIO ENERGIES**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 503 430 415, dont le siège social est 6 rue Alexander Fleming, 69007 LYON, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège,

Représentée par son mandataire, la **société ENGIE SOLUTIONS**, ZA Les Chabauds Nord, 64 rue Eugène Schneider, 13320 BOUC-BEL-AIR, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège

IL M'EST EXPOSE :

Que la société ENGIE SOLUTIONS assure la mission d'exploitant mainteneur de trois moteurs biogaz situés sur un site de stockage de déchets non dangereux de l'Arbois, plateau de l'Arbois, 13080 AIX-EN-PROVENCE.

Que dans le cadre d'une sortie de contrat entre ENGIE et la métropole, un constat du bon fonctionnement de ces moteurs, en présence d'ENGIE exploitant mainteneur, de la métropole d'Aix-Marseille-Provence client et de la société CLARKE constructeur, doit être réalisé.

Qu'elle me requiert de me rendre sur place au niveau du site ISDND ARBOIS et de procéder à toutes constatations matérielles utiles à ce sujet.

Et du tout dresser procès-verbal de constat auquel seront intégrées les photographies prises sur place par mes soins, à l'appui de mes constatations.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Guewen LE CLOËREC, Commissaire de Justice associé au sein de la Société Civile et Professionnelle VENEZIA Commissaires de justice associés, Titulaire d'un Office de Commissaire de Justice, 130 avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), soussigné,

Me suis rendu ce jour à 9 heures 30 à AIX-EN-PROVENCE (13080), Plateau de l'Arbois où étant, j'ai procédé aux constatations suivantes en présence de :

- Monsieur Renaud INNOCENTI, responsable d'équipe exploitation chez ENGIE SOLUTIONS ;
- Madame Isabelle VALLET, cheffe de service, Métropole Aix Marseille Provence ;
- Madame Magali FRONTERA, cheffe de division, Métropole Aix Marseille Provence ;
- Monsieur Georgio STEIN, superviseur secteur Marseille société CLARKE ENERGY FRANCE ;
- Monsieur Olivier GIOVANNELLI, technicien société CLARKE ENERGY FRANCE ;
- Monsieur Gilles GRANEL, contremaître chez ENGIE SOLUTIONS.

VUES GENERALES

Dès mon arrivée sur place, je prends des photographies générales de l'accès au site.

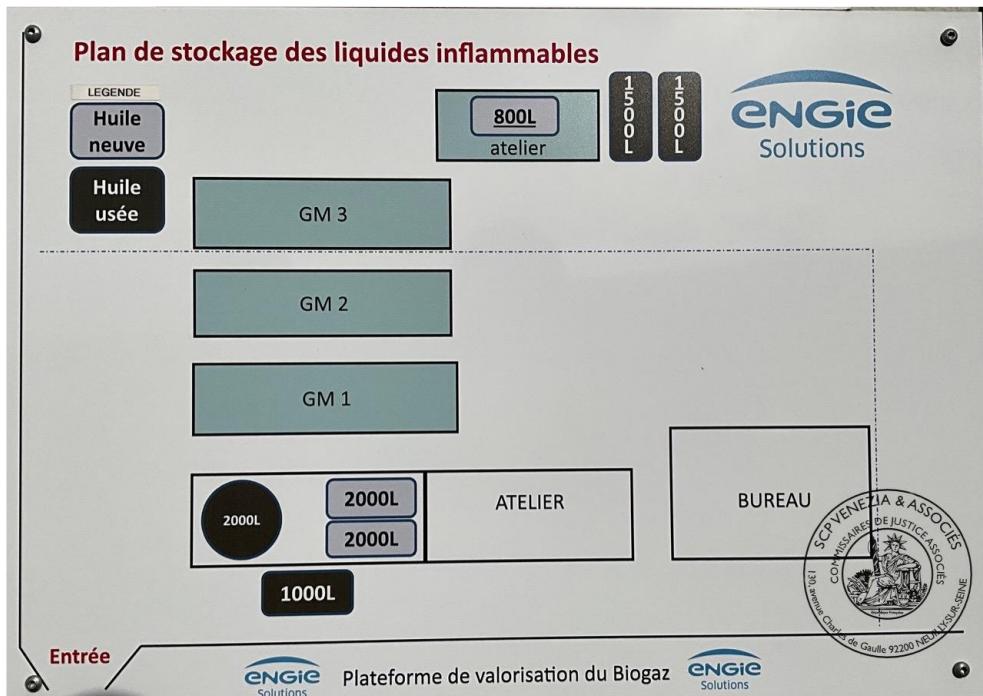


Photographie n° 1.



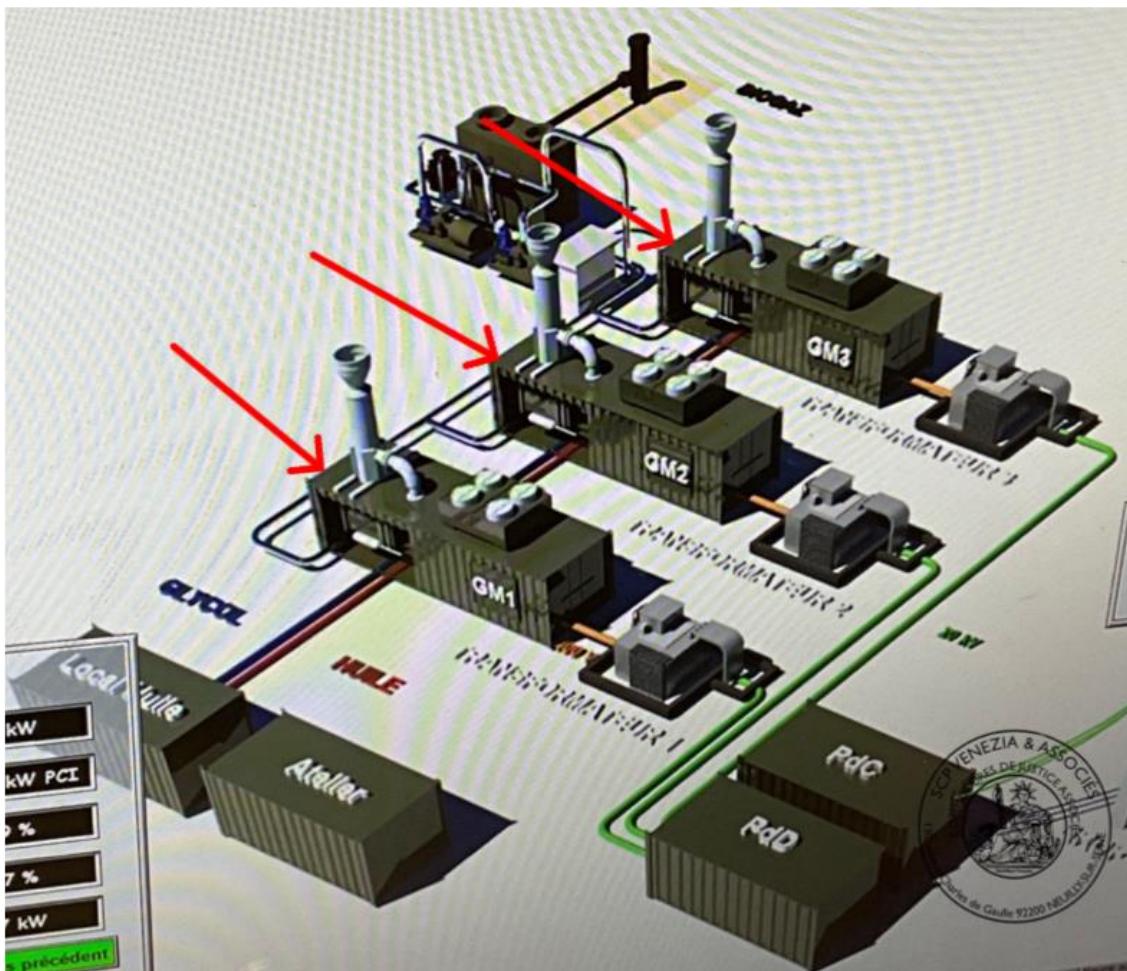
Photographie n° 2.

J'intègre le plan du site sur lequel les trois moteurs objets du constat sont matérialisés par GM 1, GM 2 et GM 3. Sur la photographie numéro 2, ils sont marqués par des flèches rouges.



Photographie n° 3.

J'intègre également une vue satellite du site et des trois moteurs.



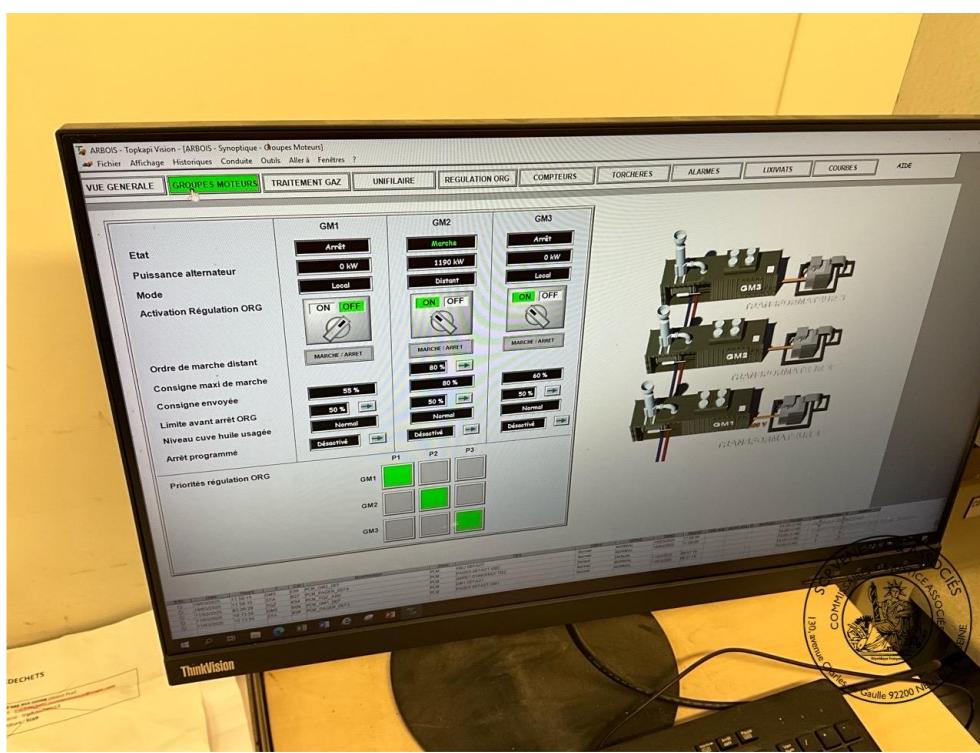
Photographie n° 4.

Je me transporte tout d'abord au niveau du poste de supervision.

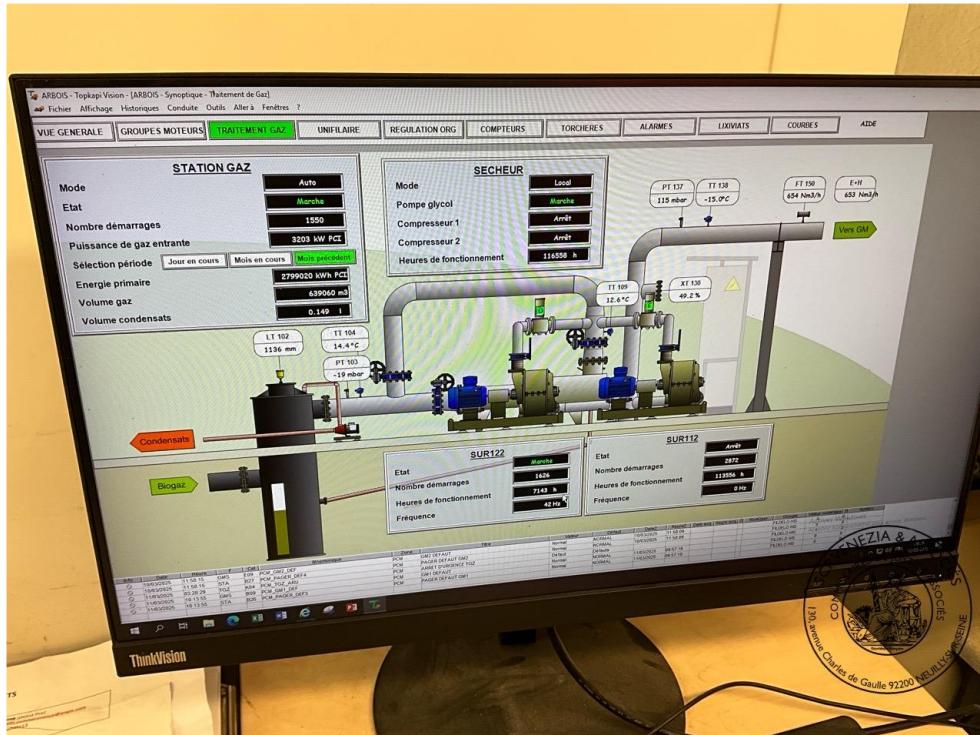
À l'aide du logiciel TOPKAPI VISION, les écrans de contrôle des différents moteurs sont affichés. Je prends des clichés des paramétrages communs aux trois moteurs.



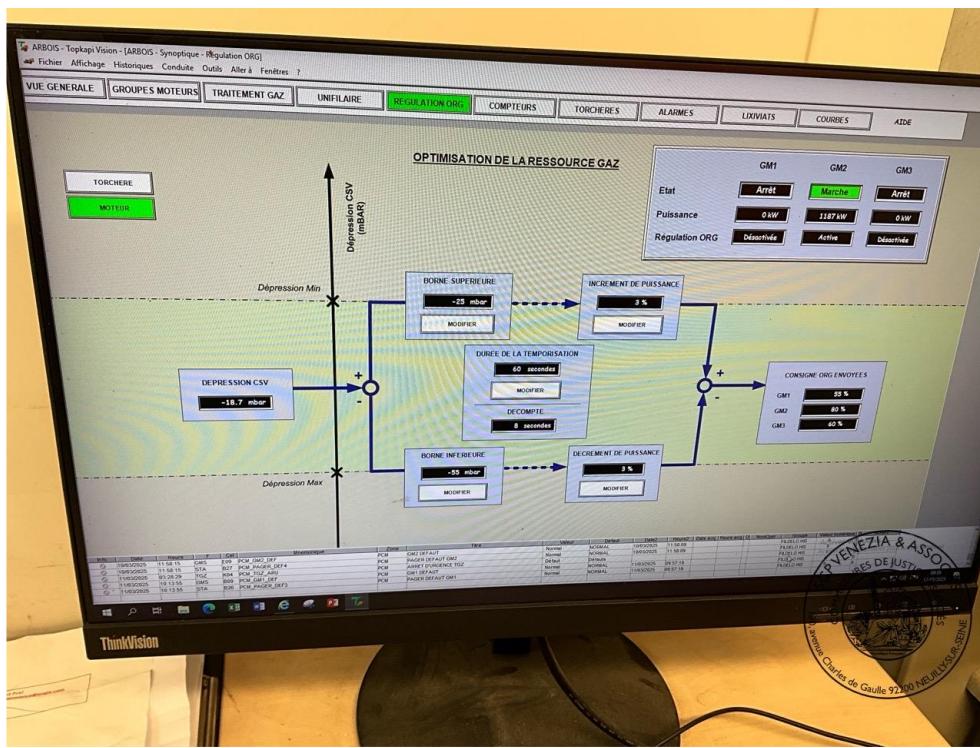
Photographie n° 5.



Photographie n° 6.



Photographie n° 7.



Photographie n° 8.

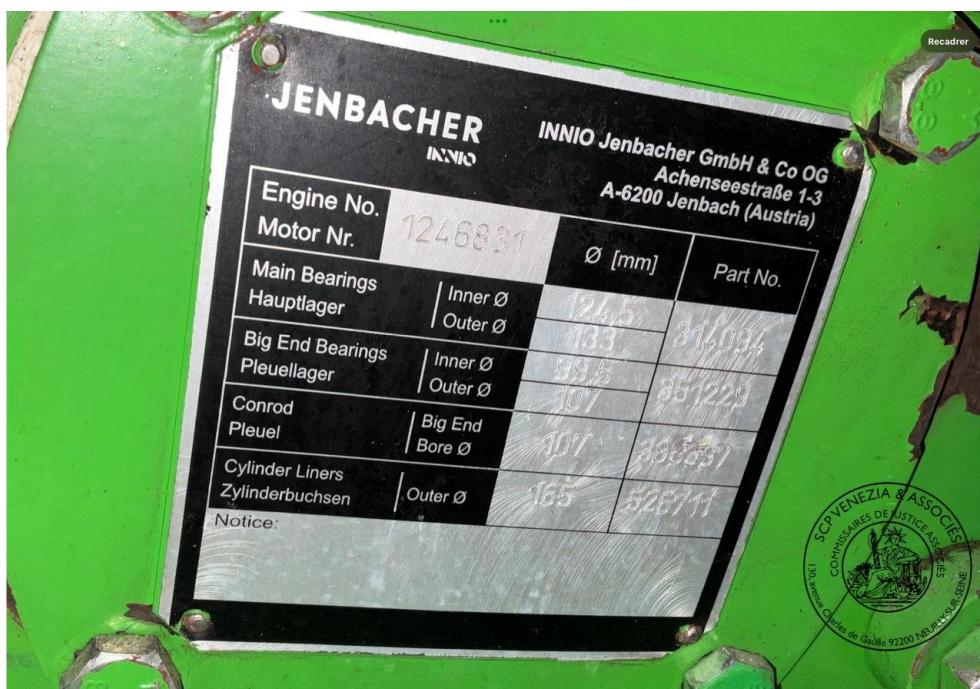
MOTEUR GM 2

IDENTIFICATION DU MOTEUR

Je prends des photographies des plaques d'identification du moteur GM 2.



Photographie n° 9.



Photographie n° 10.



Photographie n° 11.

Je prends quelques photographies de l'état général du moteur de part et d'autre de ce dernier.



Photographie n° 12.



Photographie n° 13.

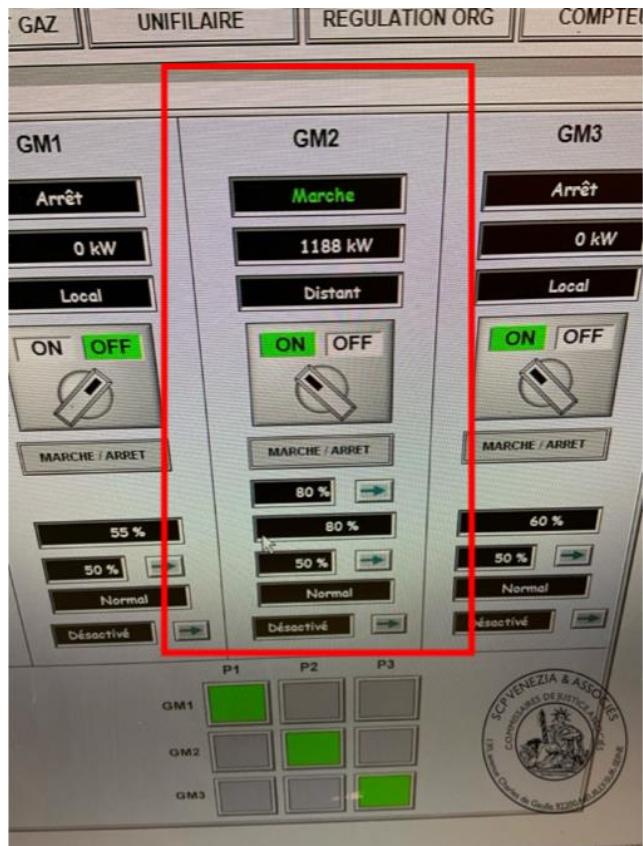


Photographie n° 14.

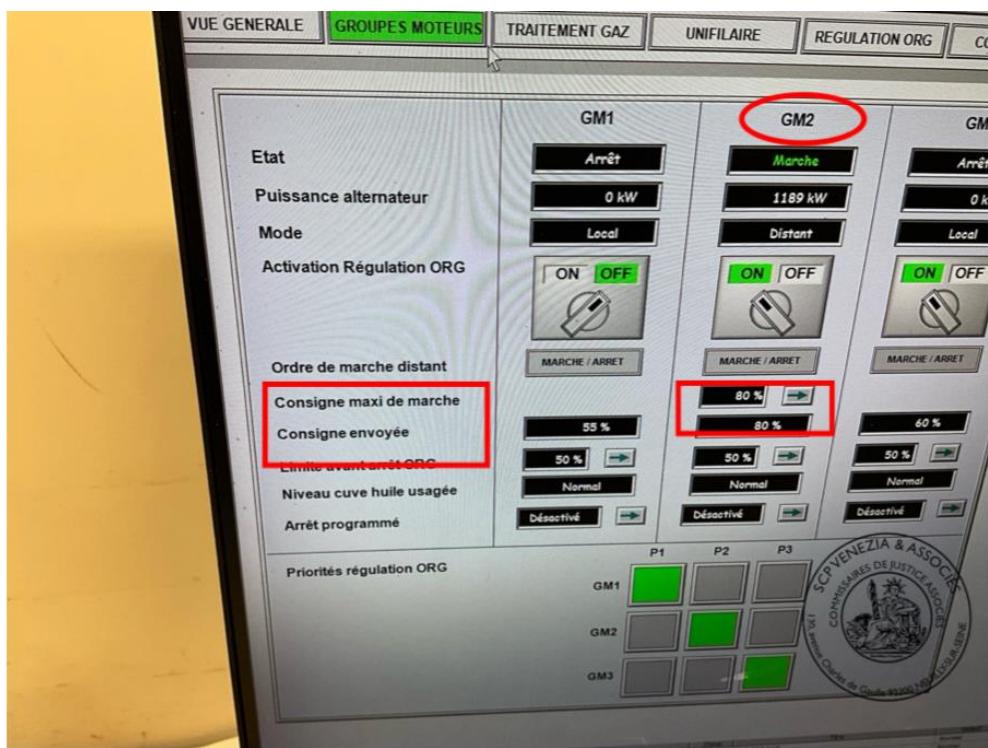
L'ensemble est en bon état général lors de mon passage.

TEST A 80%

Depuis le poste de supervision, je prends ensuite un cliché du paramétrage du moteur. La consigne maxi de marche renseignée et la consigne envoyées sont fixées à 80% sur l'écran de contrôle.



Photographie n° 15.



Photographie n° 16.

Je me transporte ensuite au niveau de l'armoire de commande à module du moteur n° 2 et prends un cliché général de l'accès.



Photographie n° 17.



Photographie n° 18.

Une fois le moteur ayant atteint le paramétrage renseigné au niveau du poste de supervision, à savoir 80%, je me transporte de nouveau au niveau de l'armoire de commande à module de ce dernier.

Là étant, je prends des clichés généraux des paramétrages affichés par les représentants de la société ENGIE sur l'écran de contrôle.



Photographie n° 19.



Photographie n° 20.



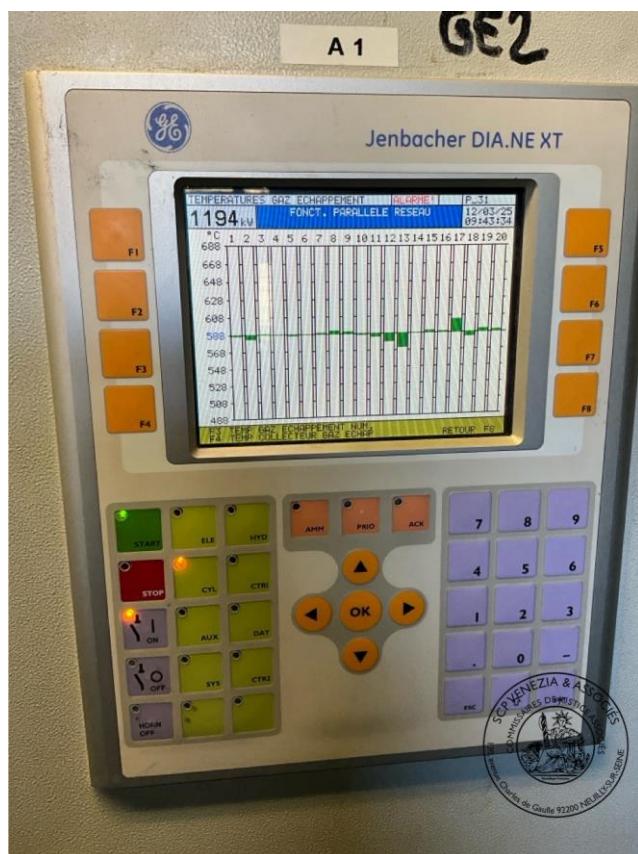
Photographie n° 21.



Photographie n° 22.



Photographie n° 23.



Photographie n° 24.

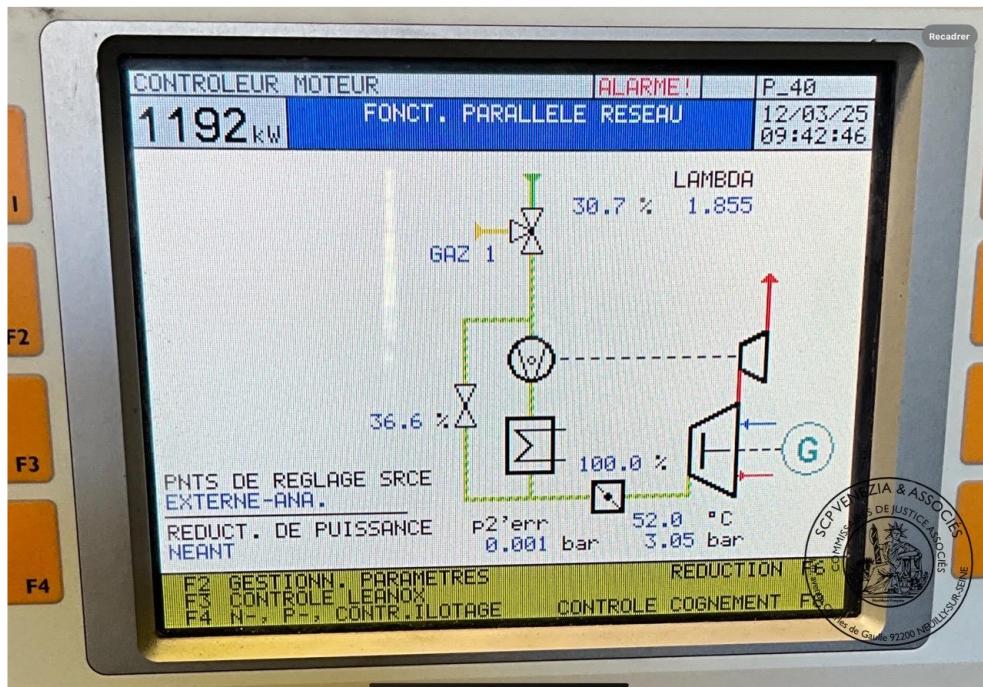


Photographie n° 25.

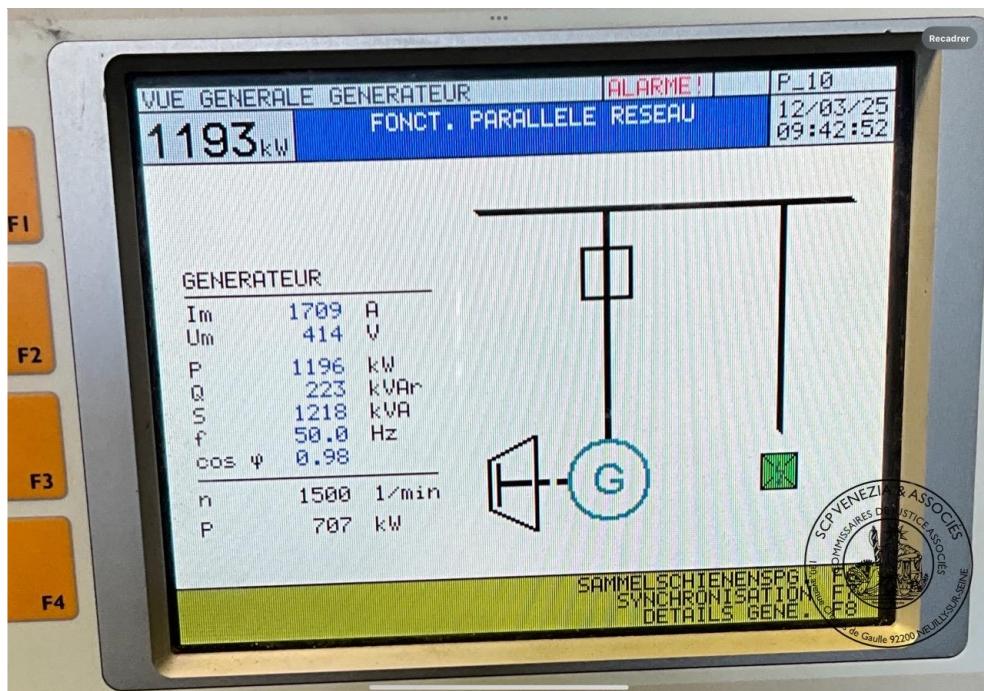


Photographie n° 26.

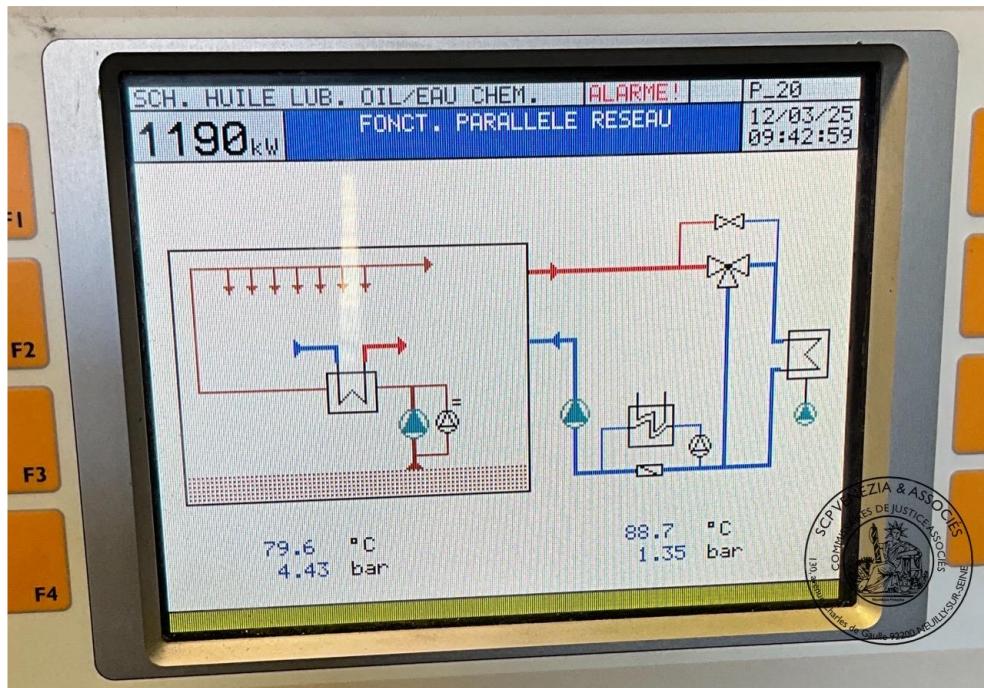
J'intègre ensuite les zooms des données affichées au préalable :



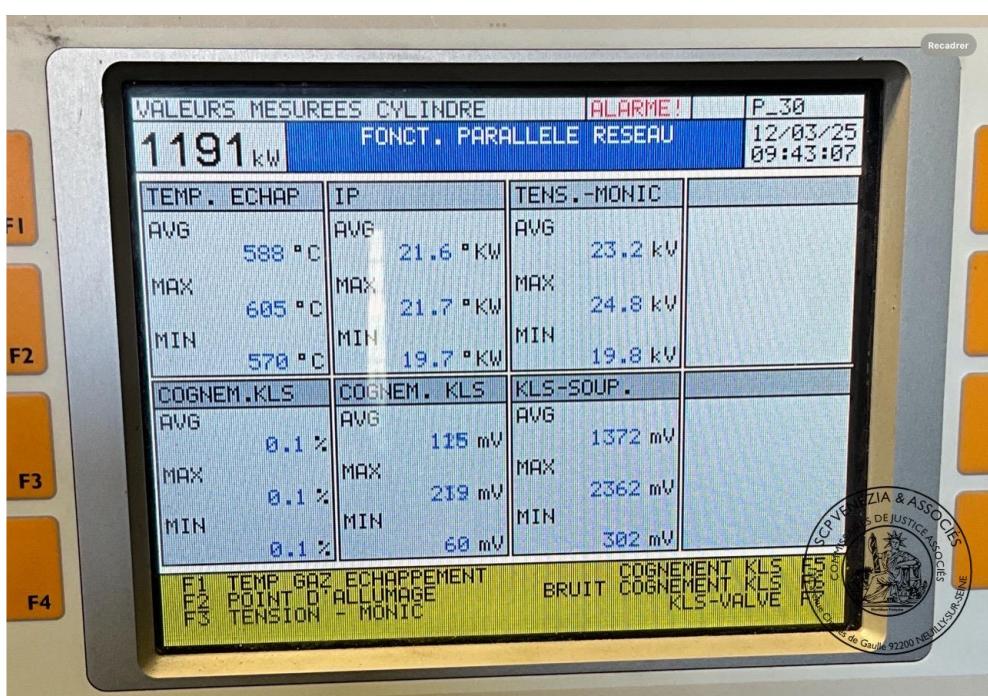
Photographie n° 27.



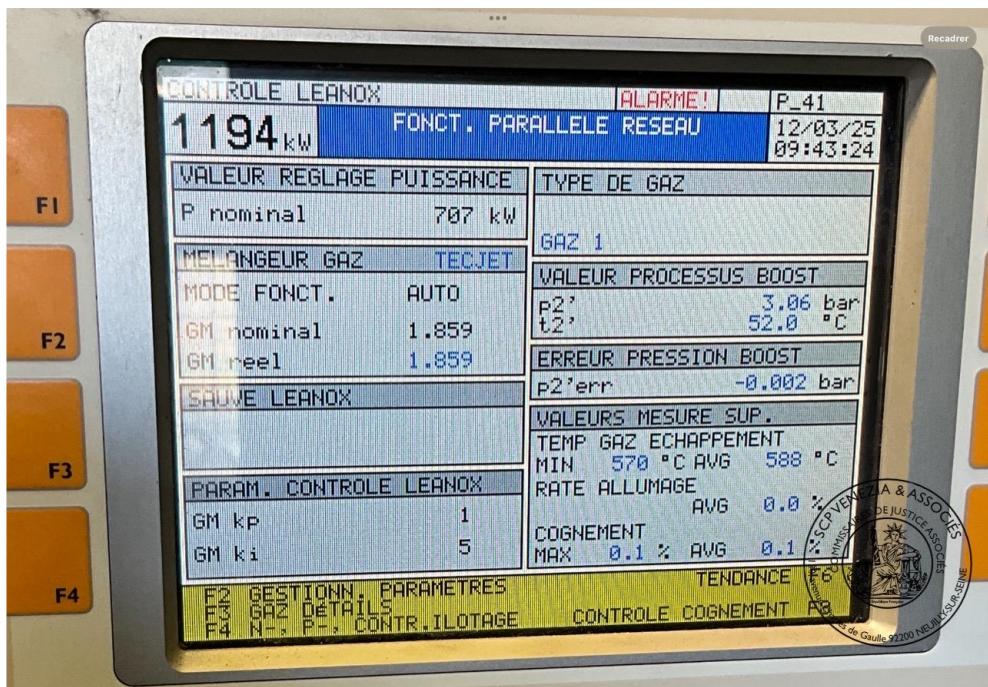
Photographie n° 28.



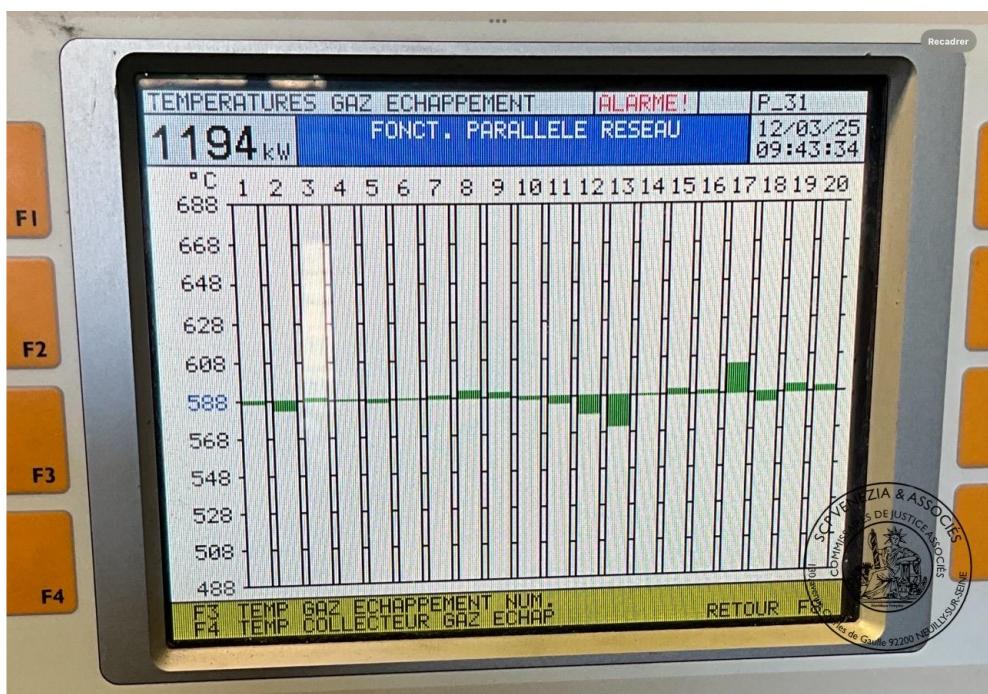
Photographie n° 29.



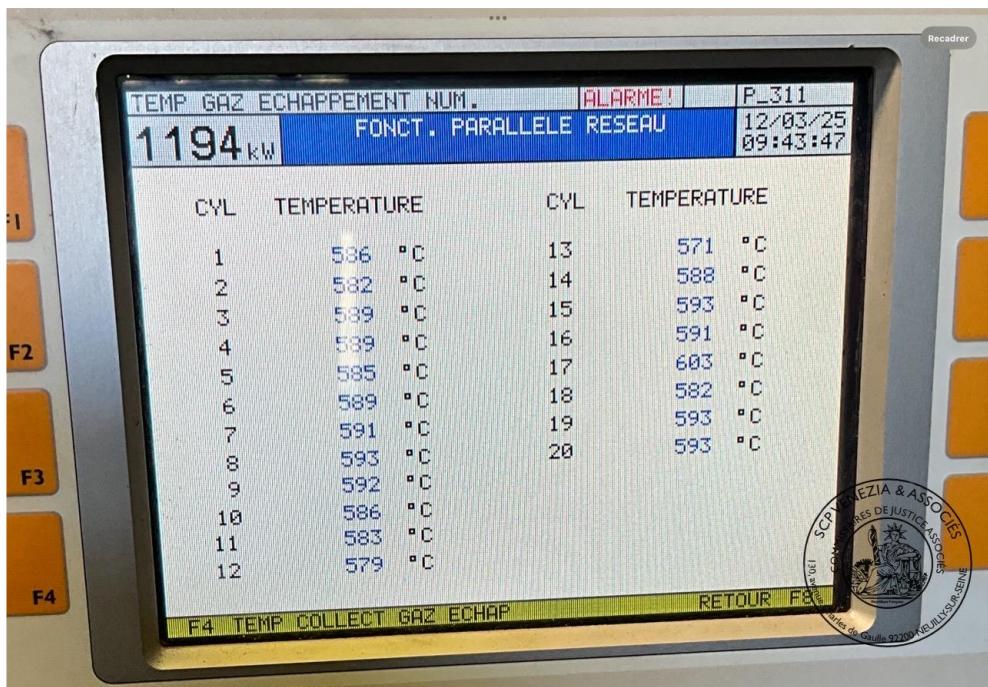
Photographie n° 30.



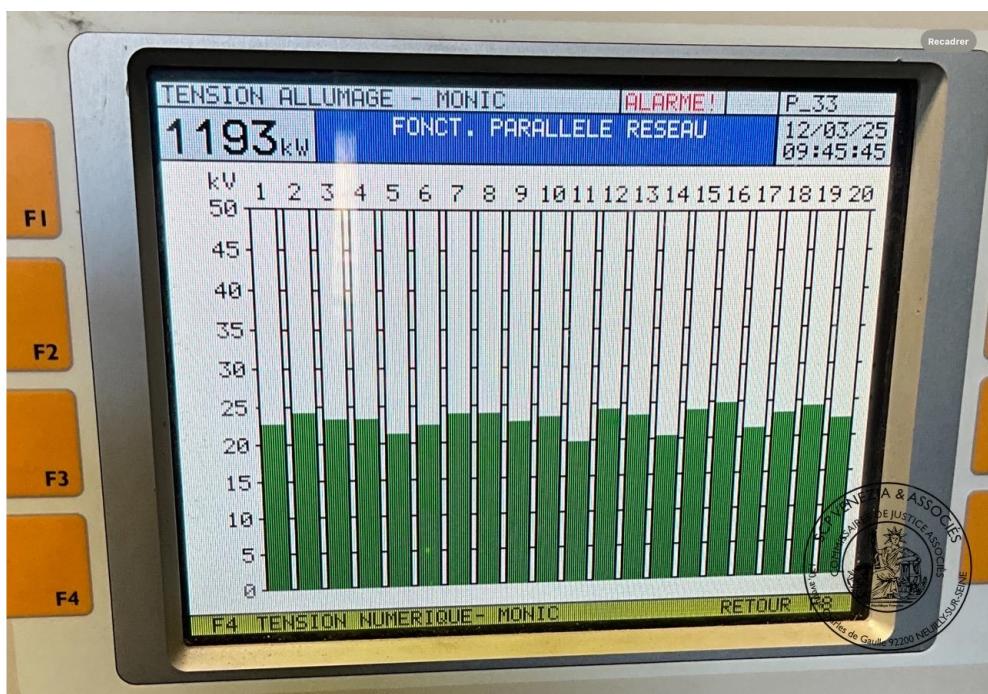
Photographie n° 31.



Photographie n° 32.



Photographie n° 33.



Photographie n° 34.

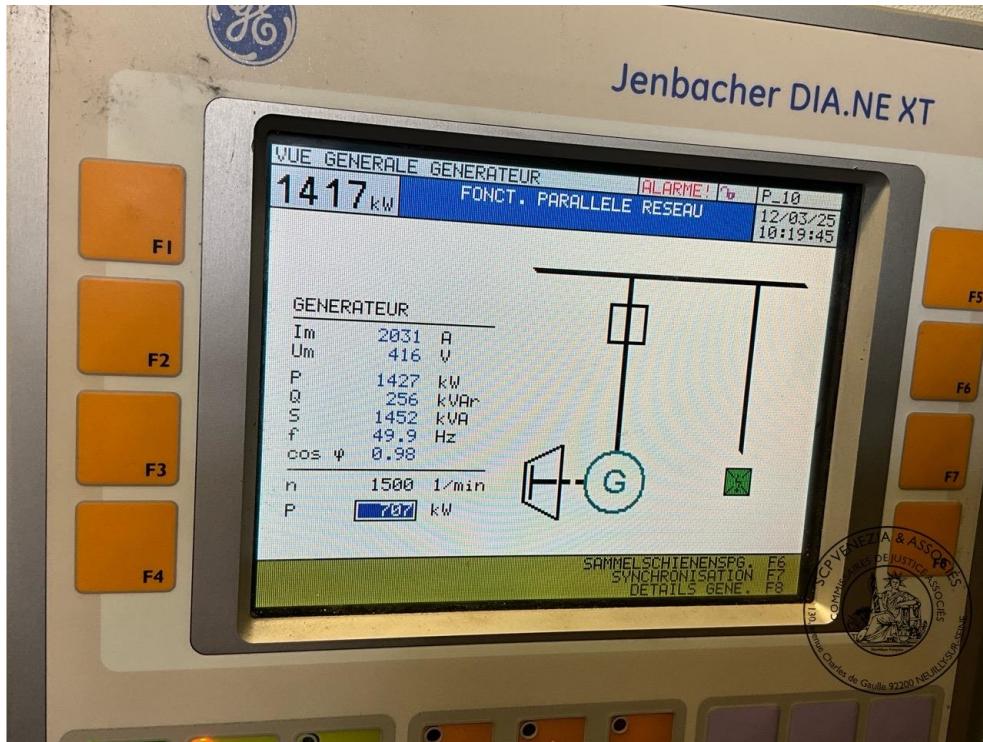
TEST A 100%

Je ne transporte ensuite de nouveau au niveau du poste de supervision. Je constate que le paramétrage du moteur GM 2 est modifié et est passé à 100%.

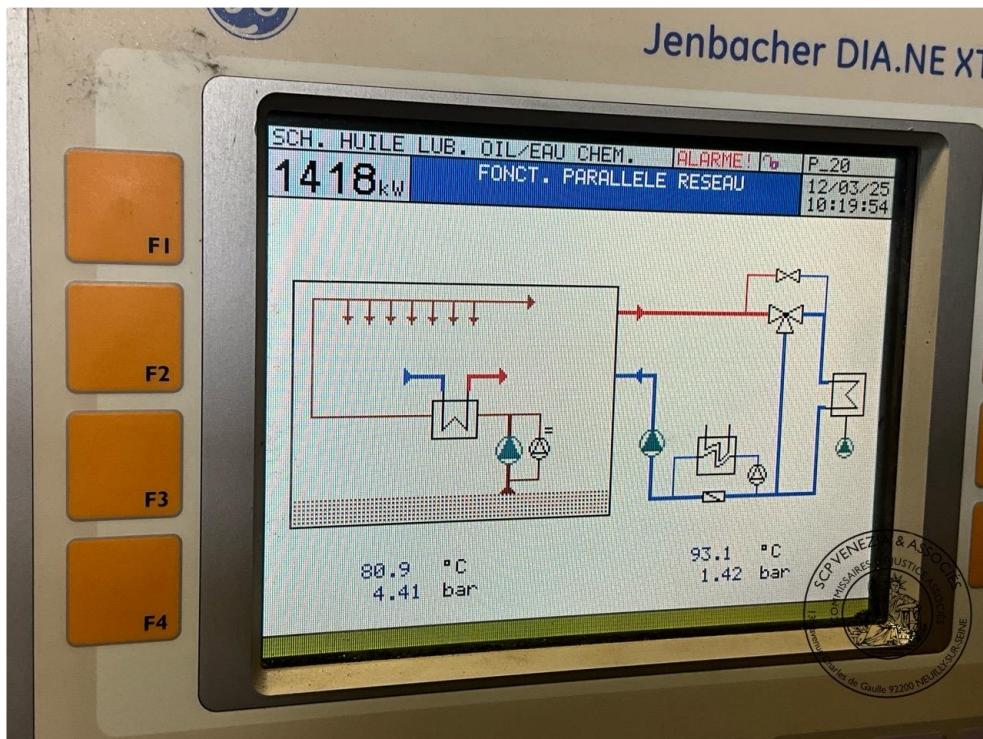


Photographie n° 35.

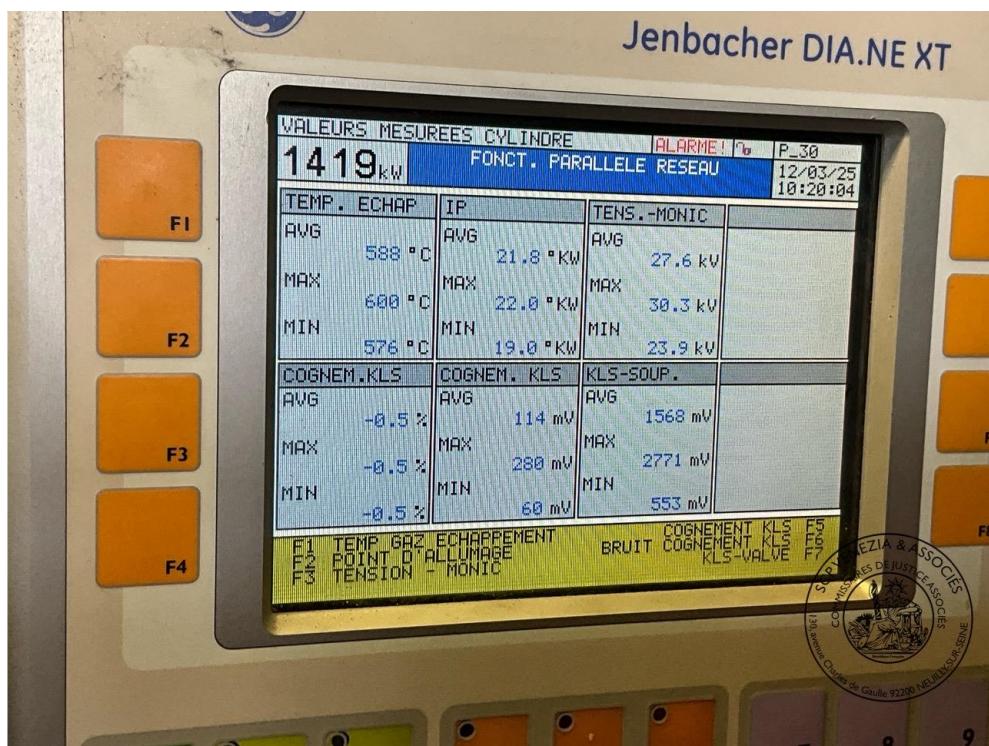
Une fois le paramétrage à 100% dans la zone de contrôle / supervision vérifié, je me transporte de nouveau au niveau de l'armoire à module et prend les mêmes clichés que ceux préalablement réalisés au niveau de l'écran numérique installé sur l'armoire de commande à module du moteur 2.



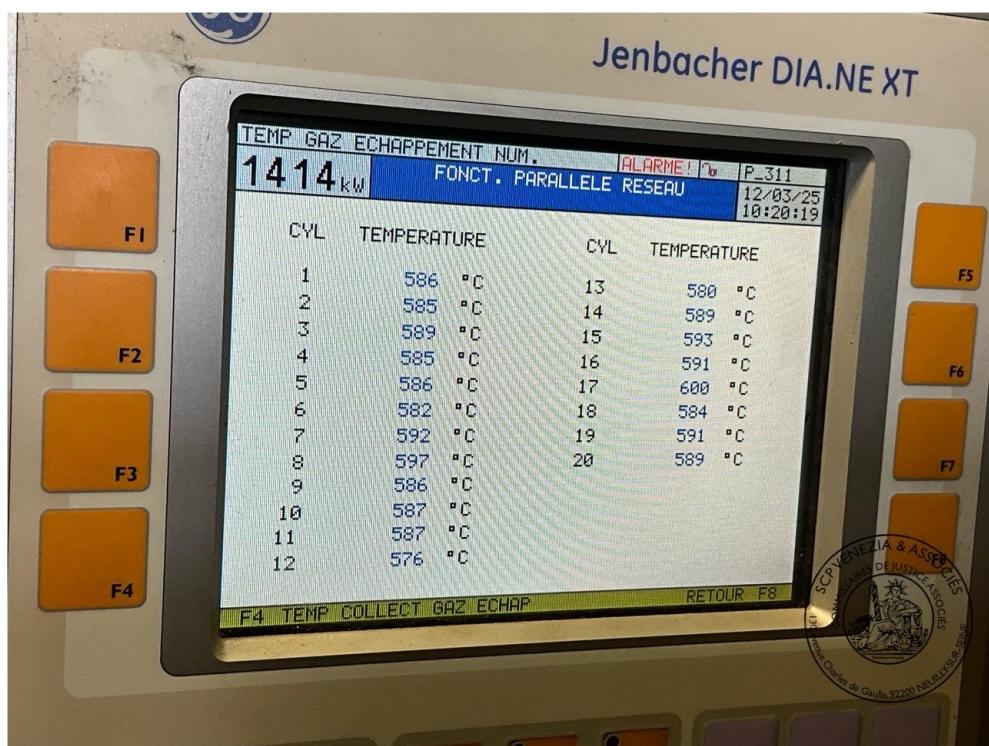
Photographie n° 36.



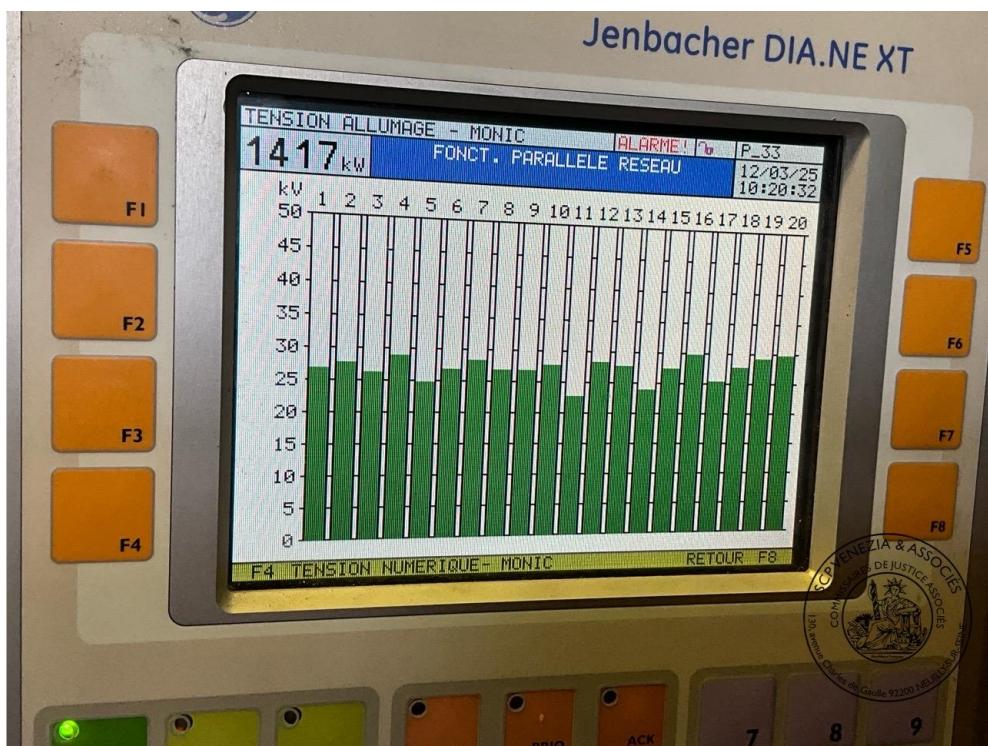
Photographie n° 37.



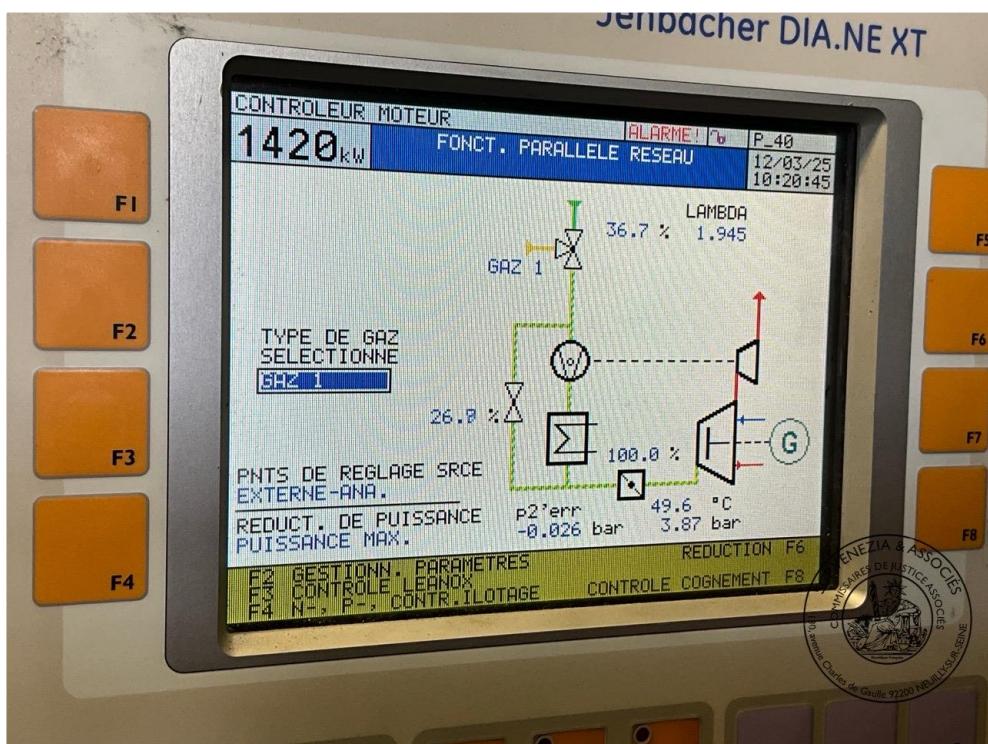
Photographie n° 38.



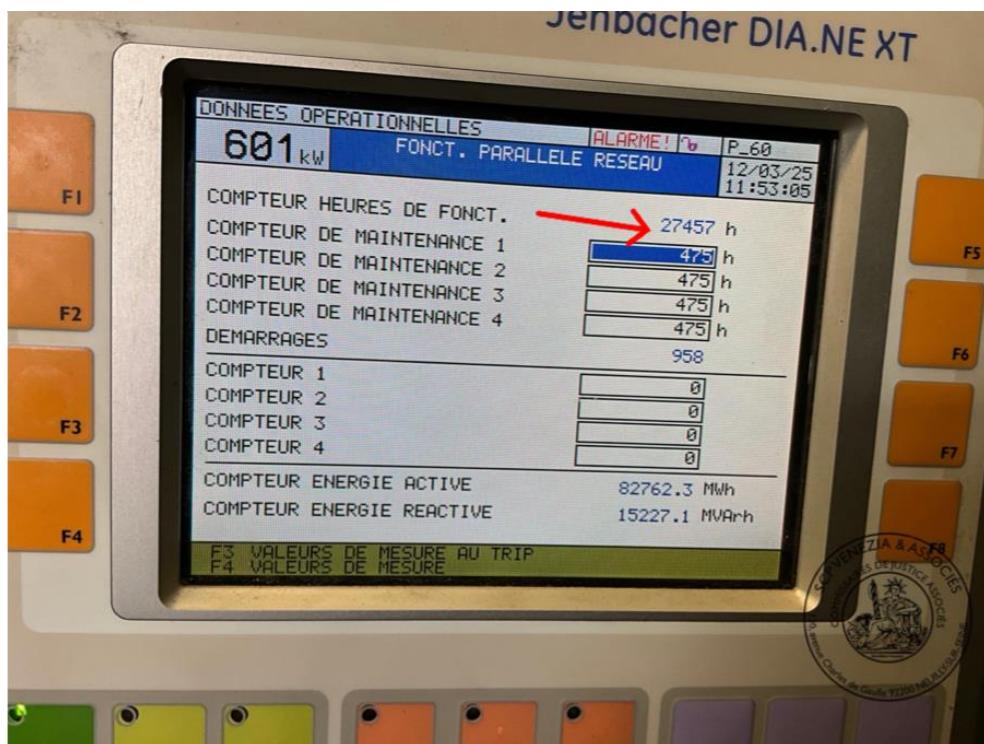
Photographie n° 39.



Photographie n° 40.



Photographie n° 41.

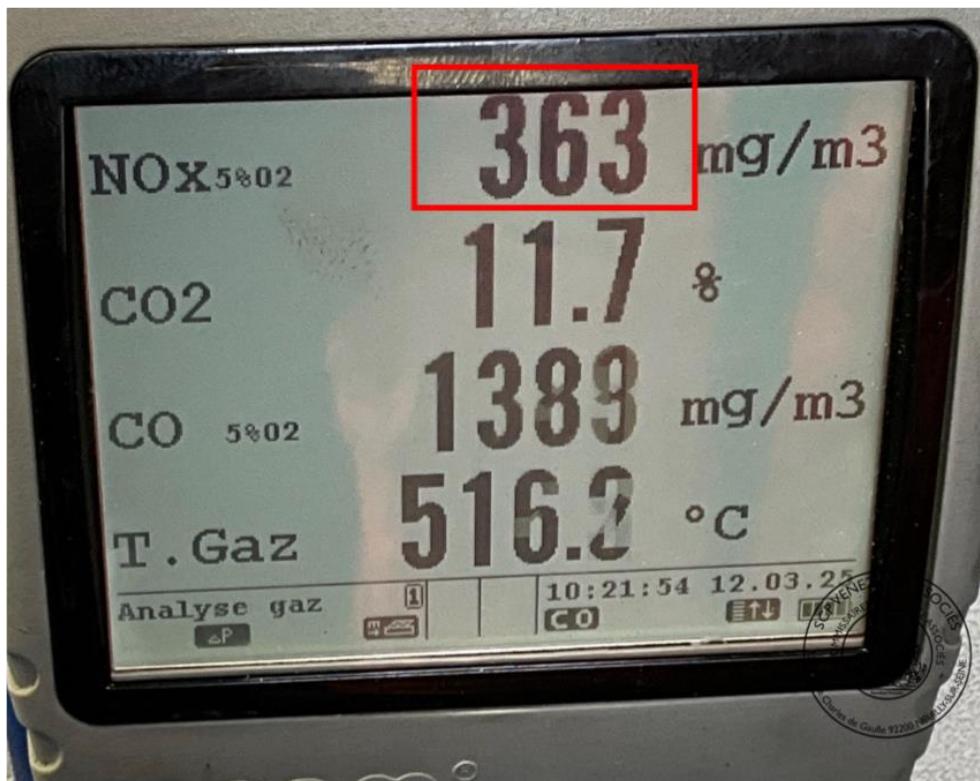


Photographie n° 42.

Je prends ensuite des photographies de l'indice NOx au niveau de la commande située à gauche sur l'armoire de commande à module affichant les rejets atmosphériques. L'indice affiché au niveau du NOx est 363 mg/m³.



Photographie n° 43.



Photographie n° 44.

MOTEUR GM 3

IDENTIFICATION DU MOTEUR

Je prends quelques clichés des étiquettes du moteur GM 3.



Photographie n° 45.

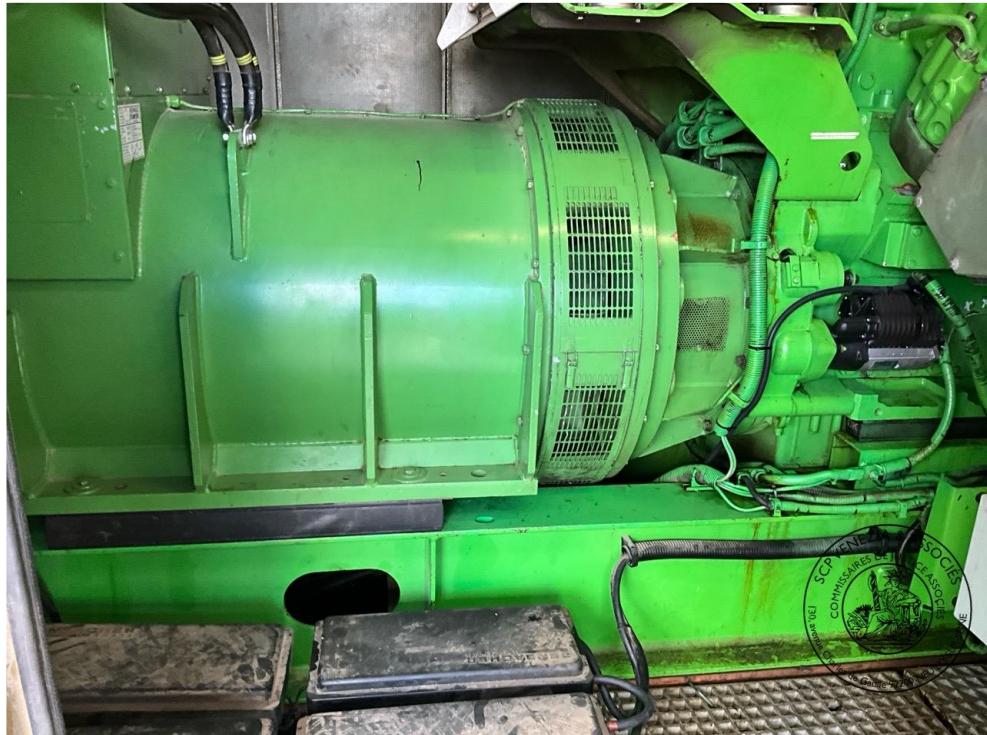


Photographie n° 46.

Je prends quelques photographies de l'état général du moteur d'un côté comme de l'autre.



Photographie n° 47.



Photographie n° 48.



Photographie n° 49.



Photographie n° 50.



Photographie n° 51.

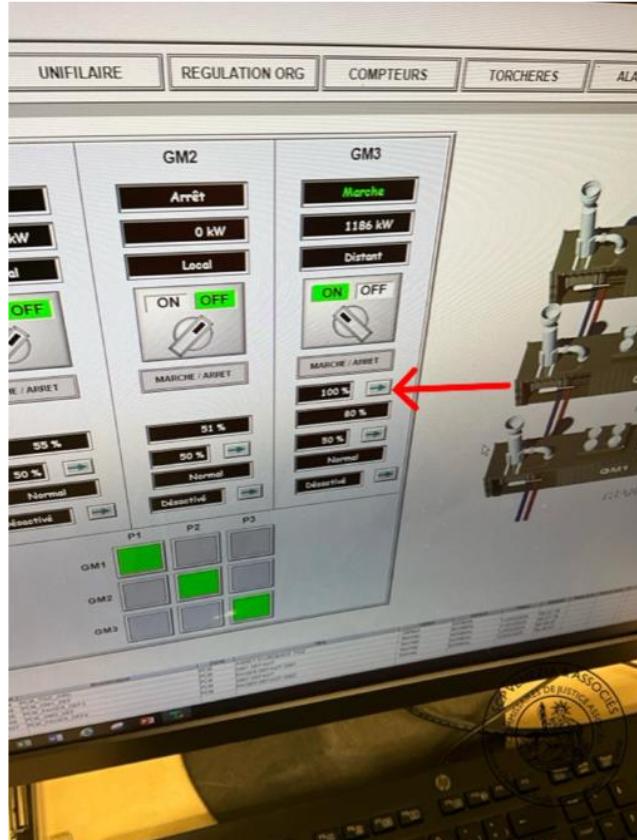


Photographie n° 52.

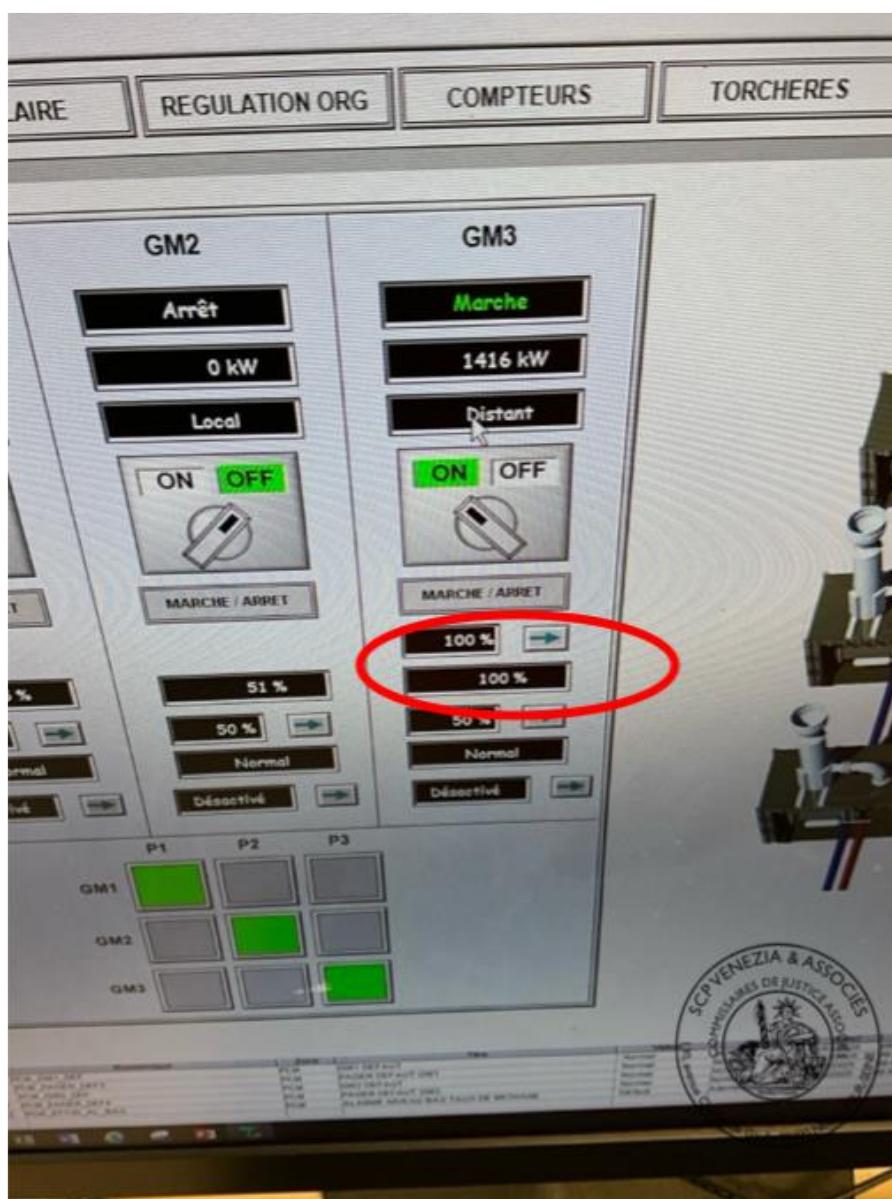
L'ensemble est en bon état général lors de mon passage.

TEST A 100%

Une fois le moteur à pleine charge, je prends une nouvelle photographie de l'écran de contrôle depuis le poste de supervision où l'indice 100 est affiché par deux fois sur la colonne GM3. Le monteur est paramétré à 100%.



Photographie n° 53.



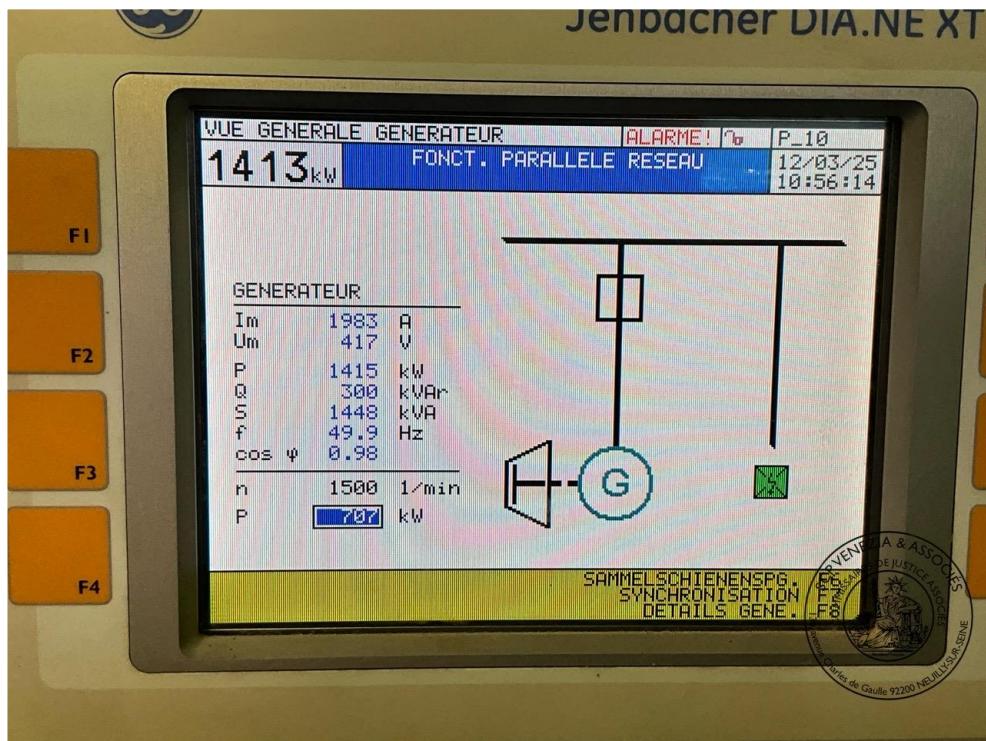
Photographie n° 54.

Comme pour le moteur GM 2, je me transporte au niveau de l'armoire à modules et procède à des photographies de l'ensemble des données affichées sur l'écran numérique.

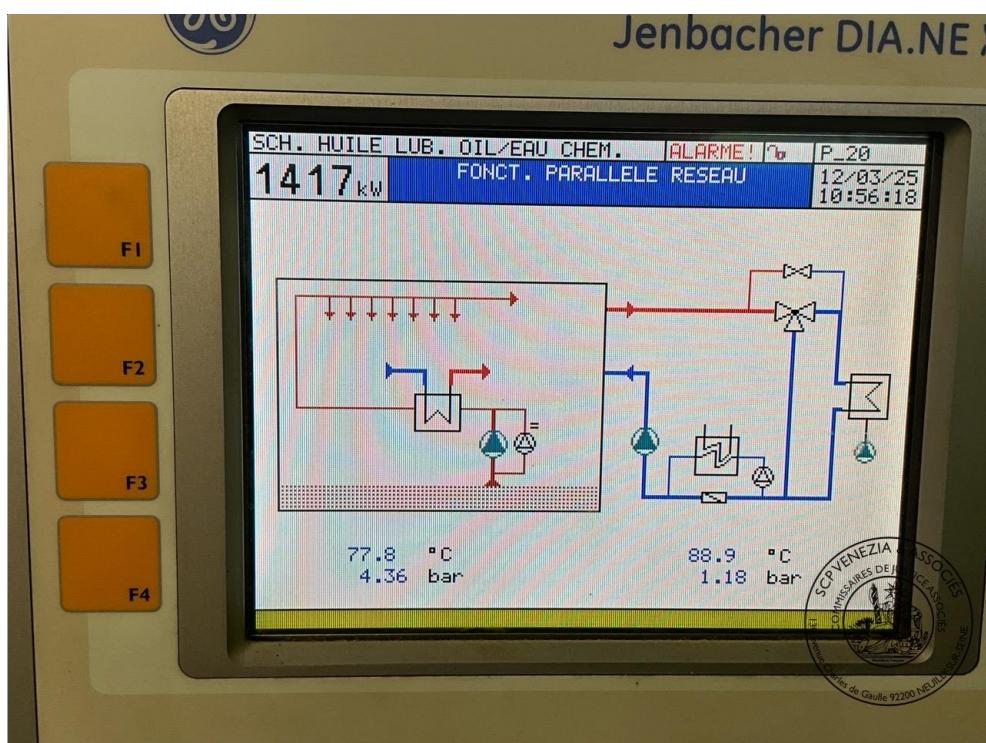


Photographie n° 55.

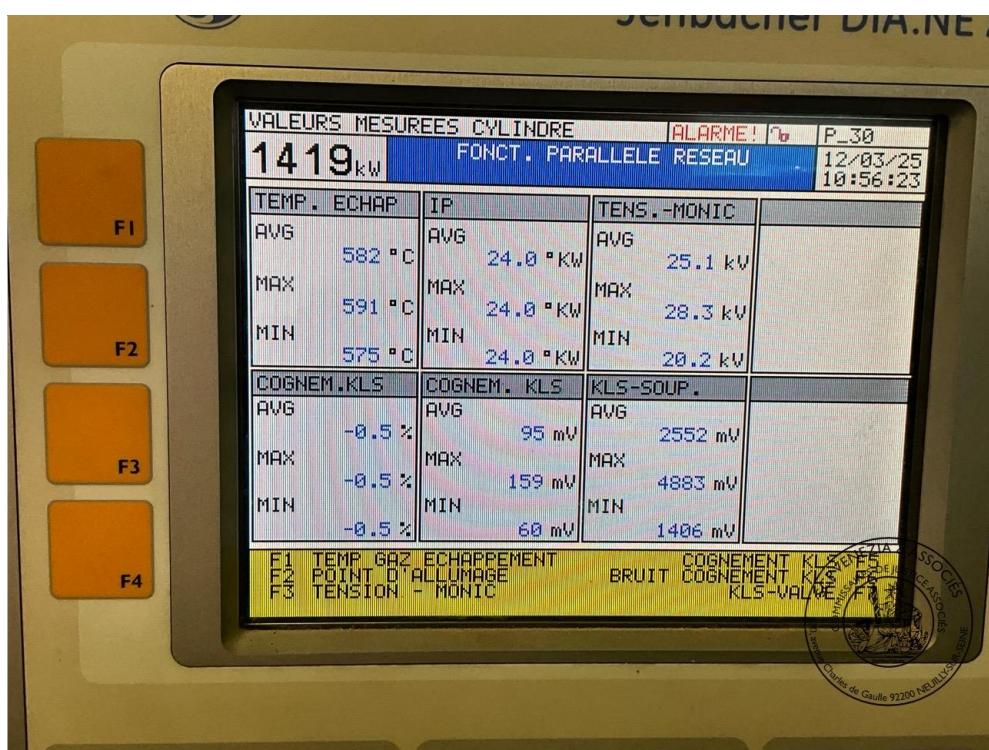
J'intègre des photographies des données affichées sur l'écran numérique de l'armoire à modules lorsque le paramétrage de l'appareil est à 100% pour le moteur GM 3 au poste de supervision.



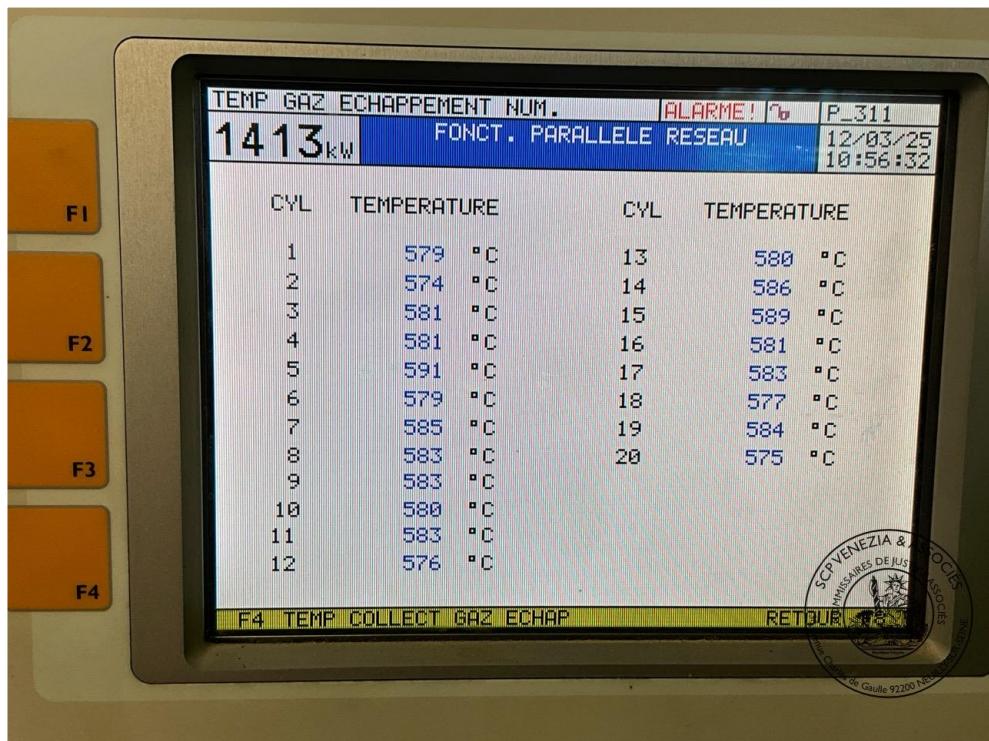
Photographie n° 56.



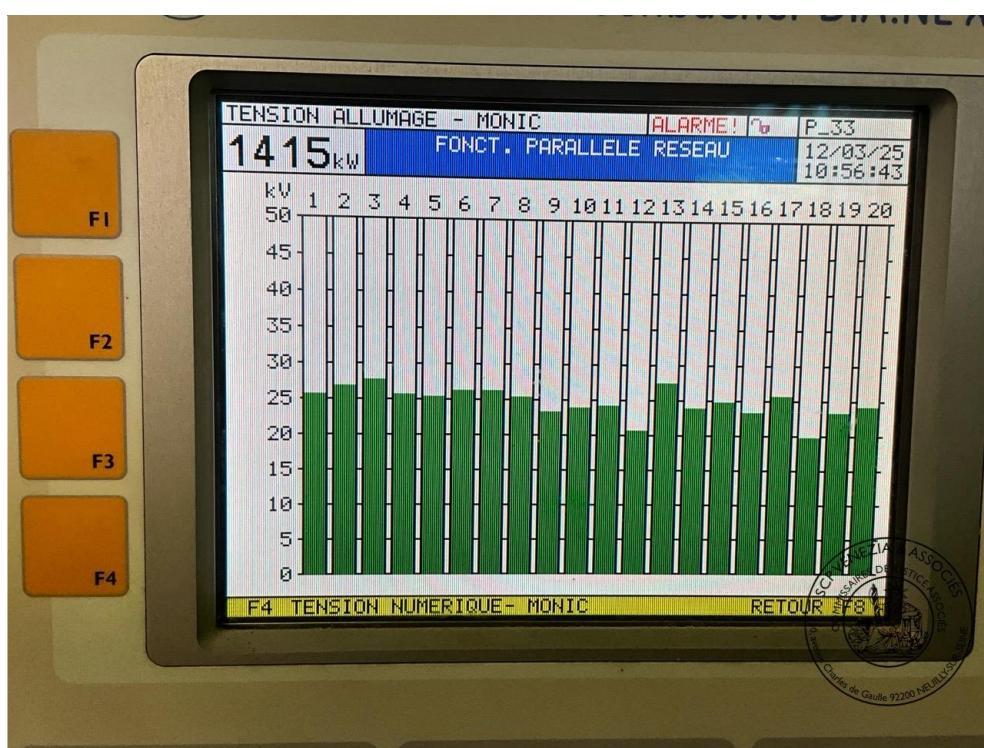
Photographie n° 57.



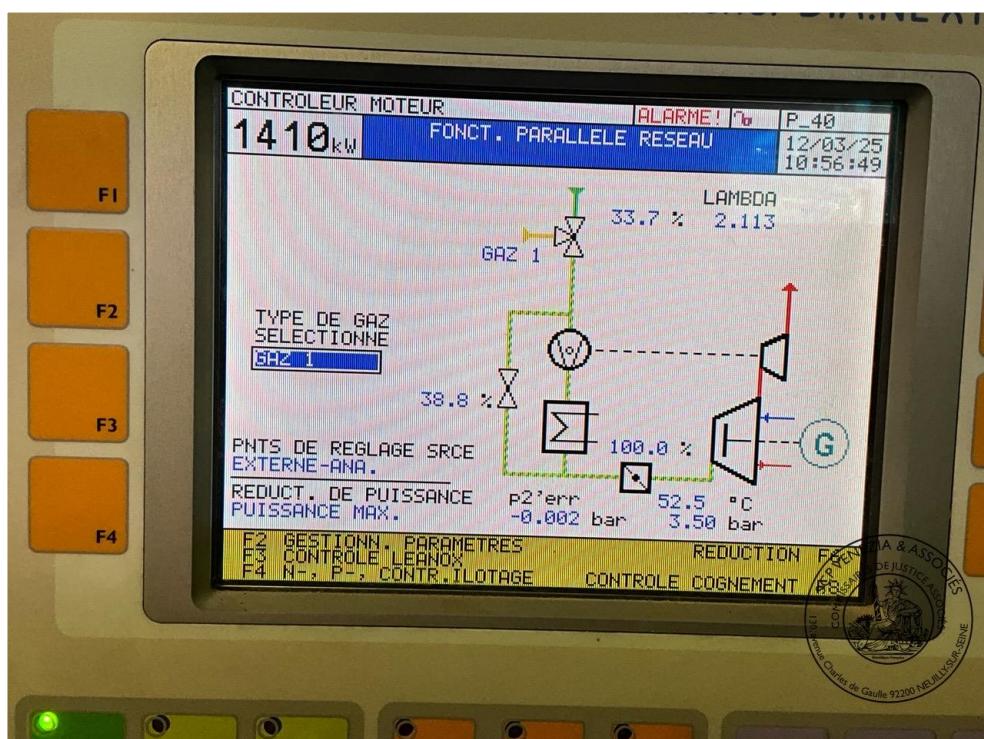
Photographie n° 58.



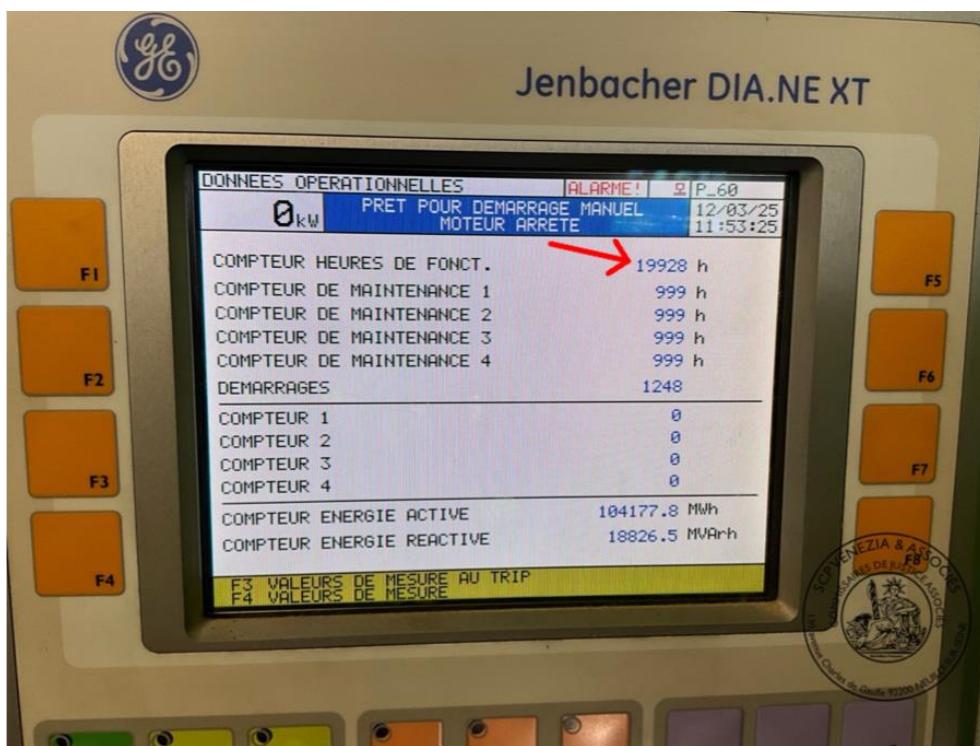
Photographie n° 59.



Photographie n° 60.



Photographie n° 61.

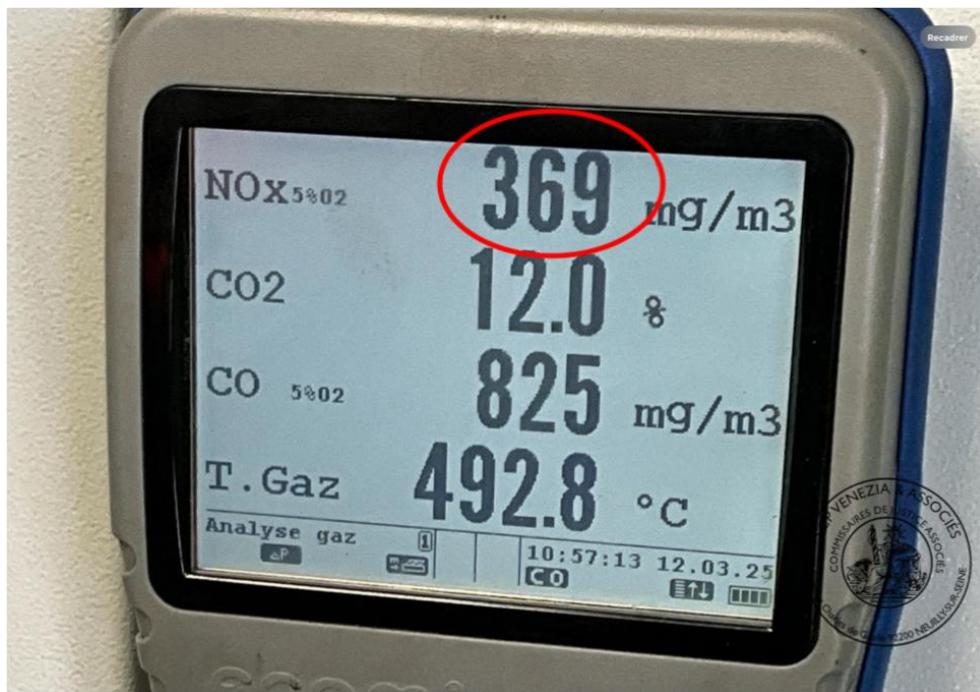


Photographie n° 62.

Je prends ensuite une photographie du boîtier affichant les rejets atmosphériques. Au niveau de la rubrique NOx, je constate un indice de 369 mg/m³.



Photographie n° 63.



Photographie n° 64.

MOTEUR GM1

IDENTIFICATION DU MOTEUR

Je photographie ensuite les deux étiquettes d'identification du moteur GM 1.



Photographie n° 65.



Photographie n° 66.

Je prends quelques clichés de l'état général du moteur de part et d'autre de celui-ci.



Photographie n° 67.



Photographie n° 68.



Photographie n° 69.



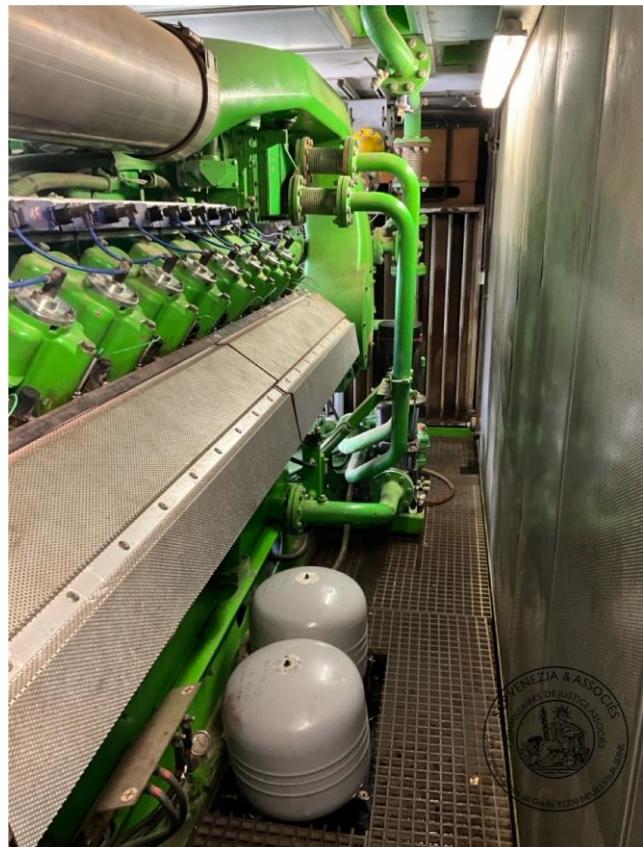
Photographie n° 70.



Photographie n° 71.



Photographie n° 72.

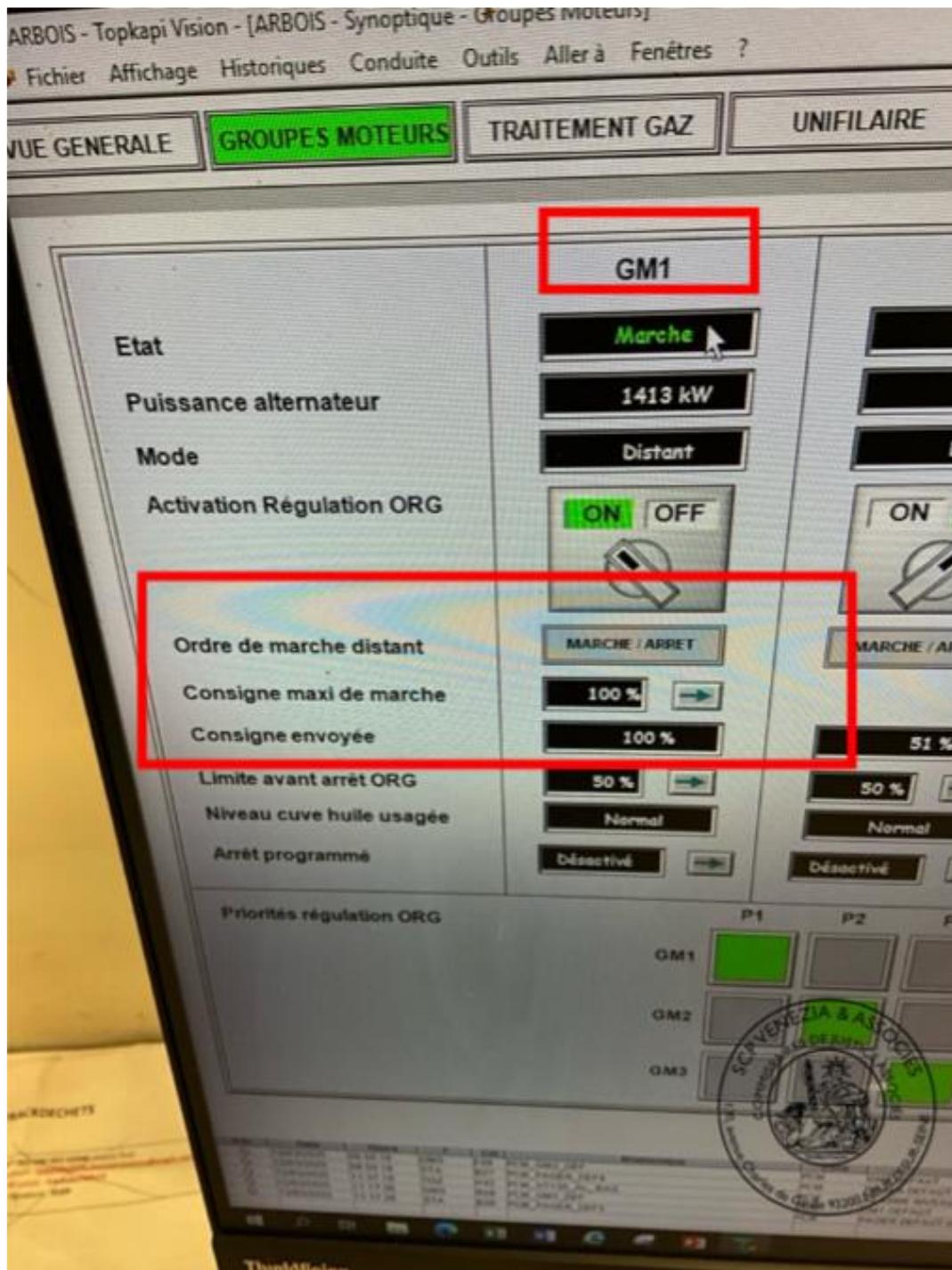


Photographie n° 73.

TEST A 100%

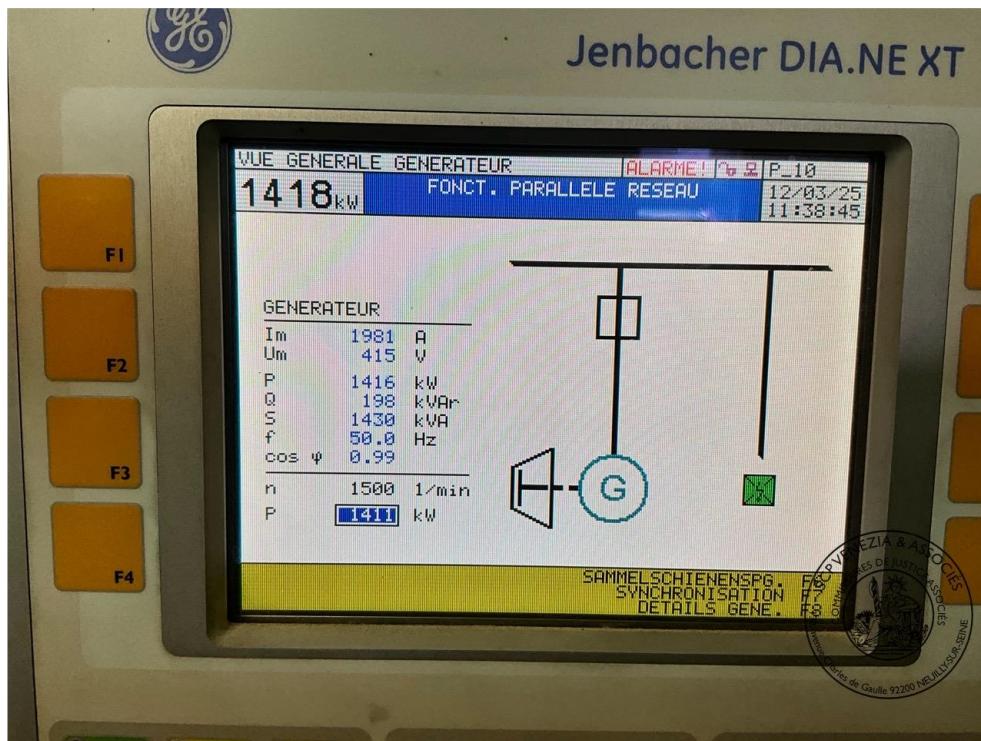
Je me transporte ensuite en périphérie du moteur GM 1, au niveau du poste de supervision.

Je constate que le paramétrage de l'appareil est fixé à 100%.

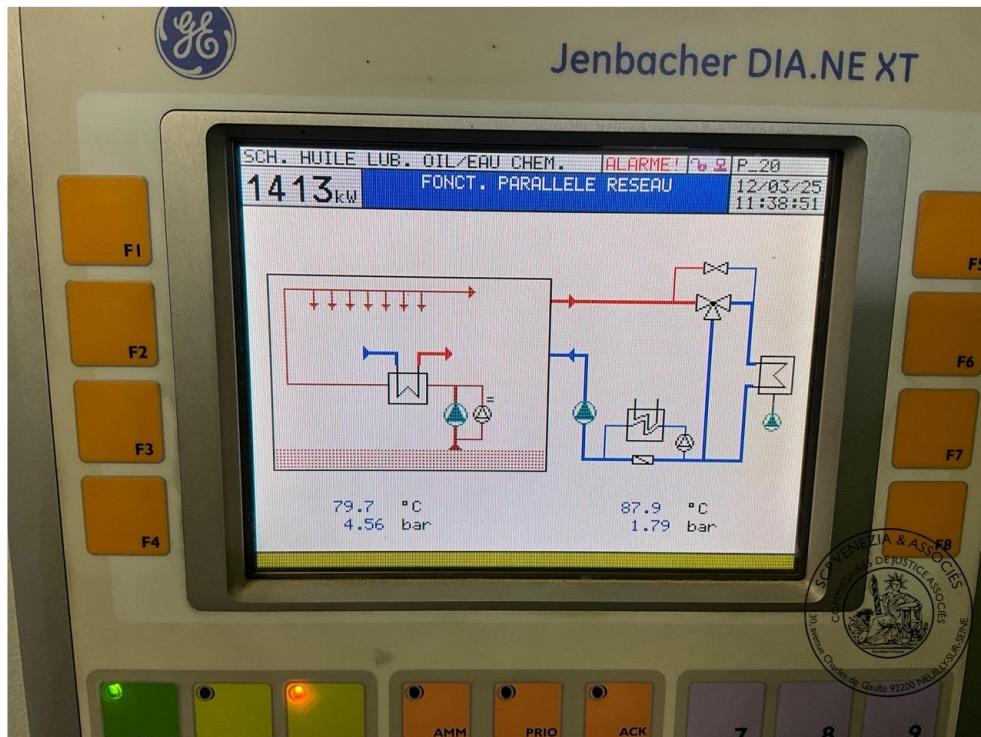


Photographie n° 74.

Une fois le paramétrage de l'appareil vérifié au niveau du poste de supervision, je me transporte au niveau de l'armoire à modules et prend des photographies des données affichées sur l'écran numérique de l'appareil.



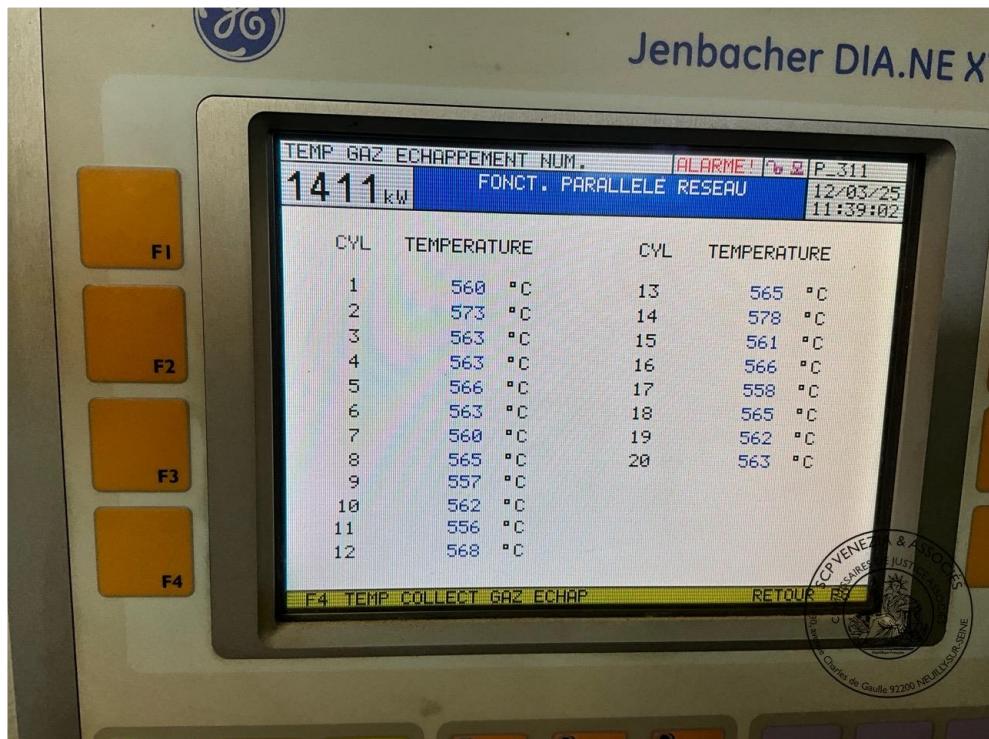
Photographie n° 75.



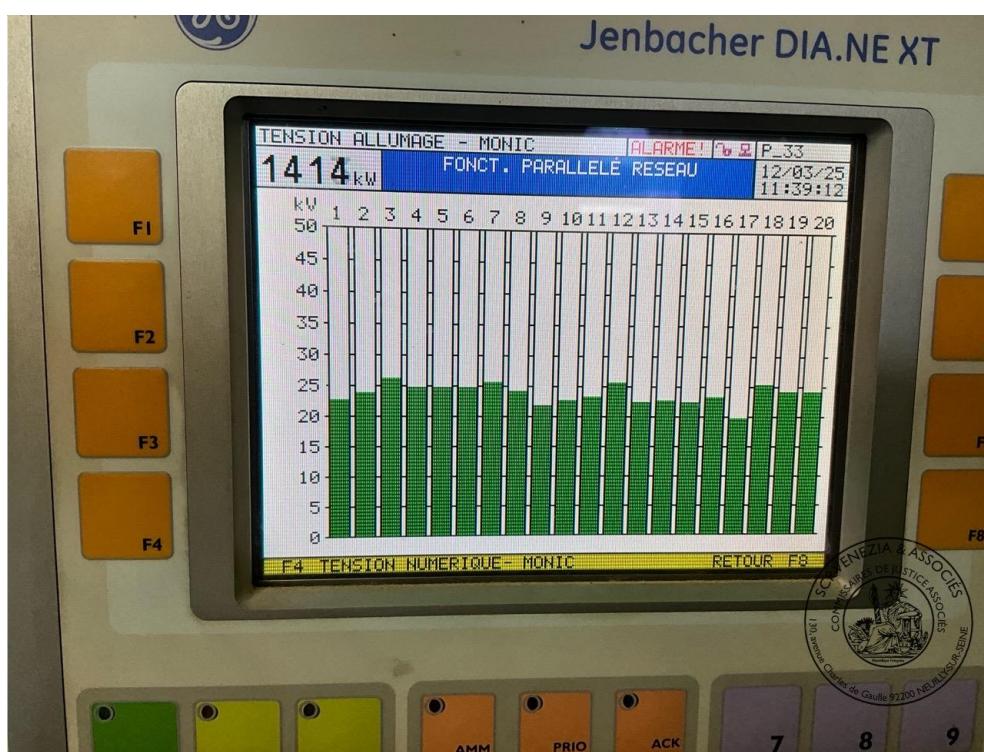
Photographie n° 76.



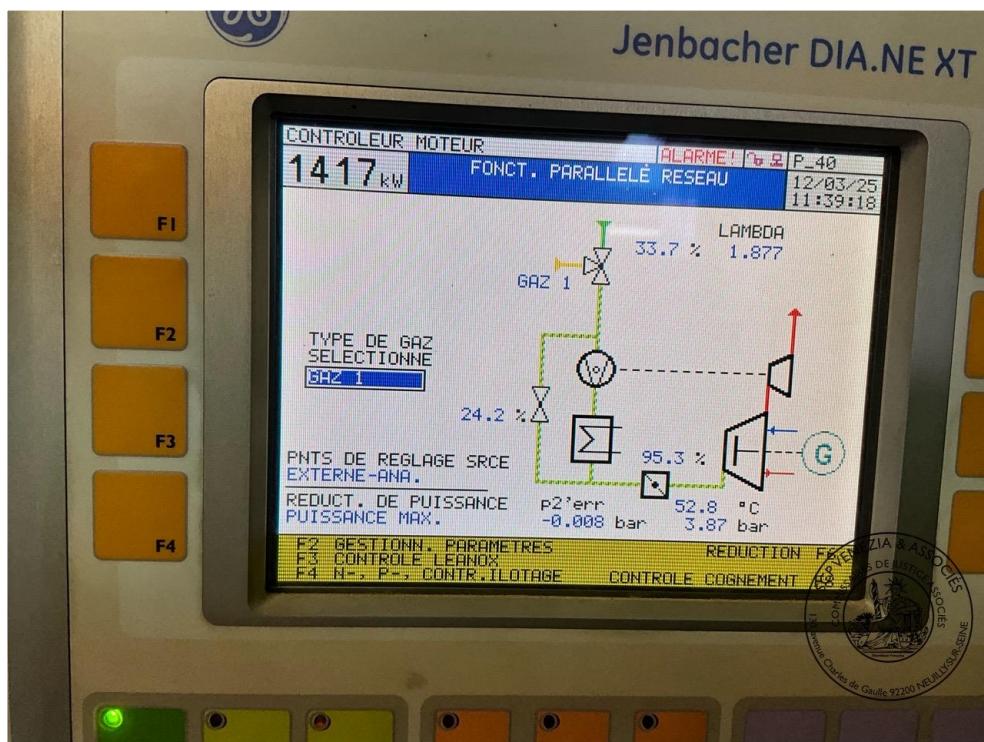
Photographie n° 77.



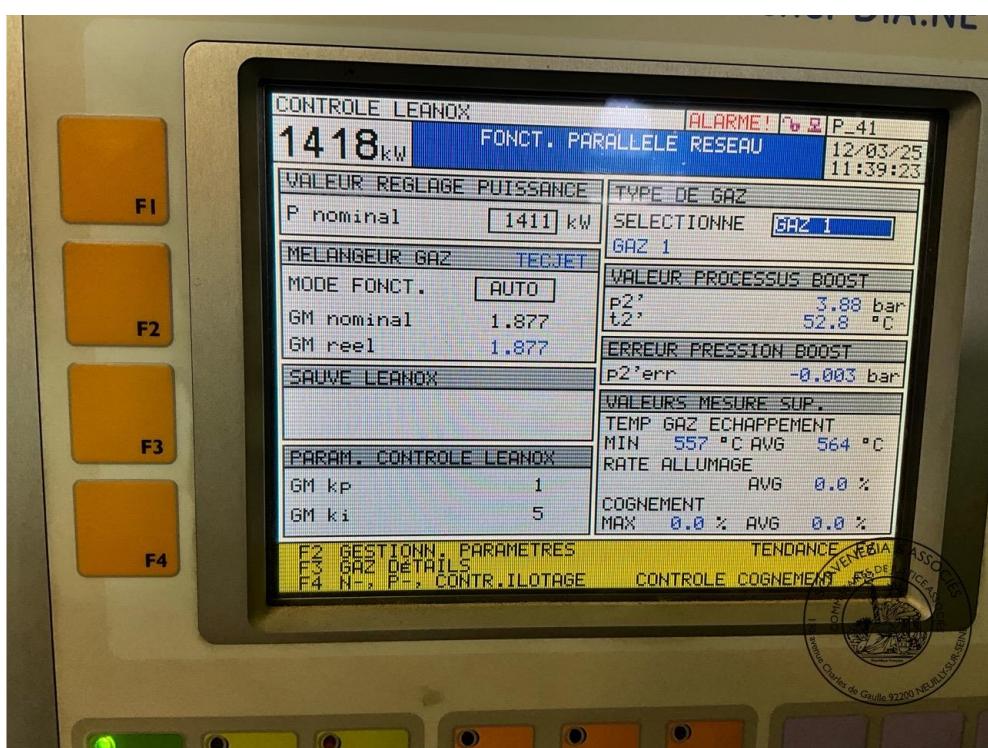
Photographie n° 78.



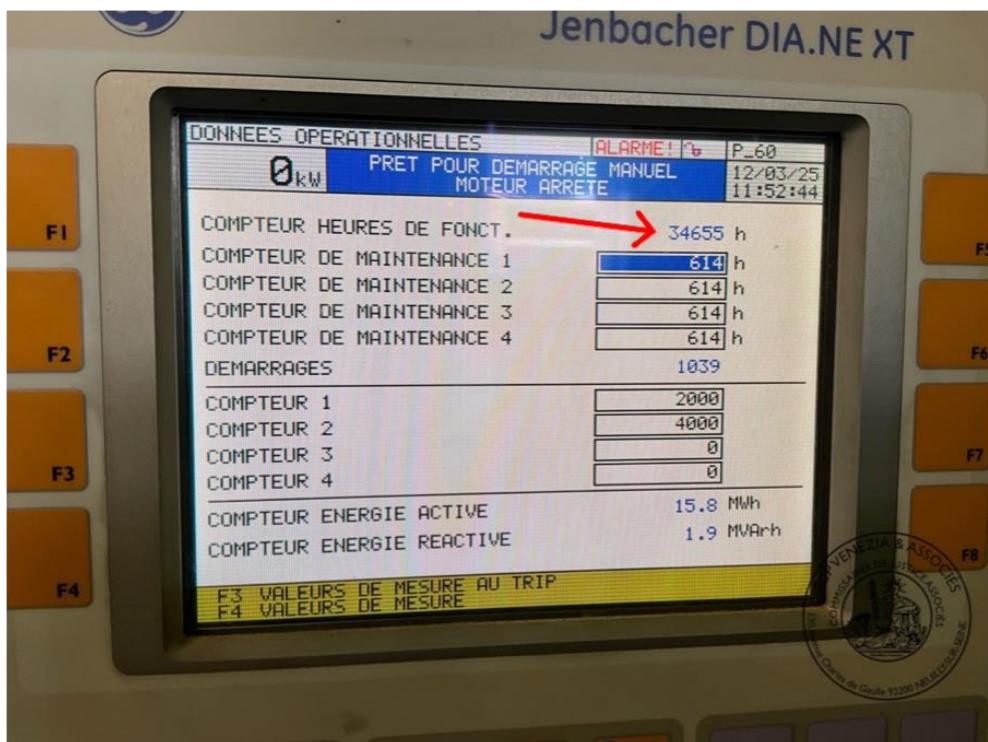
Photographie n° 79.



Photographie n° 80.



Photographie n° 81.



Photographie n° 82.

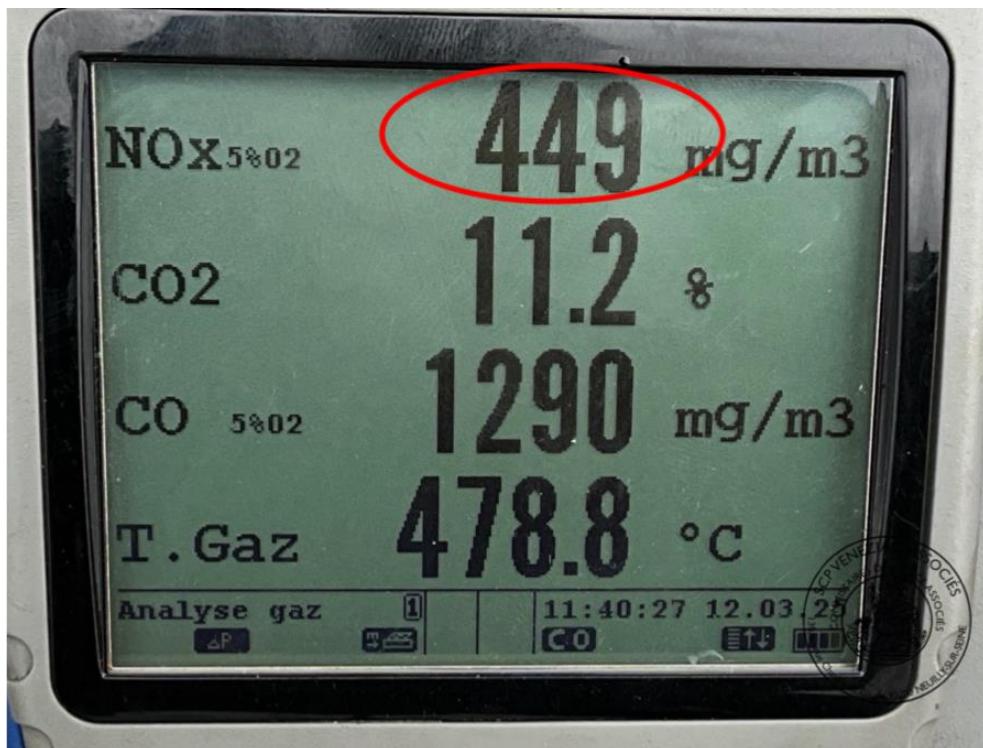
Je prends ensuite un cliché de l'indice NOx attaché à ce moteur, à savoir 449 mg/m³.



Photographie n° 83.



Photographie n° 84.



Photographie n° 85.

Telles sont mes constatations.

Ma mission étant terminée, je me suis retiré.

J'intègre au présent procès-verbal de constat quatre-vingt-cinq photographies prises sur place, par mes soins, à l'appui de mes constatations.

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et rédigé le présent procès-verbal de constat afin de servir et valoir ce que de droit.

Guewen LE CLOËREC
Commissaire de Justice associé



Annexe 3

Modalités de calcul de la valeur de base de rachat des moteurs

Les moteurs ont été acquis pour une valeur de 2 403 900 € HT avec une VNC à 0 € HT au 14/03/2025 comme indiquée dans l'annexe 2 relative à la liste et la situation comptable des biens de reprise.

Cependant, les moteurs ont été sous utilisés durant les 15 années de concessions compte tenu d'une production de biogaz inférieure aux prévisions contractuelles.

Les moteurs étaient conçus et installés pour fonctionner 339 215 heures mais ils n'ont cumulé qu'un total de 273 964 heures à la fin de la concession le 15 mars 2025.

Soit $2\ 403\ 900 \text{ €} \times (339\ 215 - 273\ 964) / 339\ 215 = 462\ 411 \text{ €}$

La valeur de base de rachat des moteurs a été calculée à 462 411 € HT.